

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
ÉTAIT ABSENT: M. MARIO DUMAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 40

Séance tenue le 17 décembre 2002, à 13 h 30
Église Saint-Joseph
885, rue Saint-Pierre Ouest
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DENISE GAUDET.....	8
CHANTALE D'AUTEUIL.....	18
JACQUES FOURNIER.....	25
GILBERT BEAULIEU.....	34
REPRISE DE LA SÉANCE	47
PRÉSENTATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE	
CLAUDE ROBITAILLE	47
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DANIEL GOSSELIN	89
DANIEL GRÉGOIRE	99
RÉNALD LAFRENAYE.....	101
RENÉ WALASZCZYK	107

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonjour, et bienvenue à cette 19e séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Alors, nous poursuivons nos travaux, la séance débutée hier soir, ici même à Saint-Hyacinthe.

10 Cet après-midi, nous aurons, pas d'entrée de jeu mais peut-être après une pause, la présentation que la Commission a sollicitée auprès de La Financière agricole sur les programmes de stabilisation des revenus agricoles et le programme complémentaire aussi. Donc, on aura cette présentation-là et ce sera, avec la Commission, une présentation interactive, c'est-à-dire qu'on va vous interrompre, au fur et à mesure de votre présentation, si
15 jamais on a des questions.

Par ailleurs, avant de passer la parole aux citoyens inscrits au registre, je vais faire un appel de documents auprès des ministères et organismes présents, ainsi qu'un appel quant aux questions laissées en suspens et qui méritent réponse.

20 Je vous rappelle à vous tous qui êtes présents que vous êtes, bien sûr, invités à poser vos questions. Nous sommes là pour vous, pour vous permettre d'améliorer votre compréhension et vos connaissances à l'égard du secteur de la production porcine au Québec.

25 Alors, pour ce faire, vous devez préalablement vous inscrire au registre à l'arrière de la salle et je vous appelle par ordre d'inscription à ce registre. Vous conservez toujours cet ordre d'inscription. Si jamais vous ne pouviez pas venir, parce que vous devez quitter plus tôt que la Commission ne le fait, mais que vous revenez en soirée, je conserve toujours votre ordre d'inscription à ce registre. Soyez-en assurés.

30 À chacune des fois que vous vous présentez devant la Commission, je vous autorise à poser deux questions et je vous demande d'éviter les préambules et d'éviter les sous-questions afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions à la Commission et à nos personnes-ressources. Vous avez le loisir, par ailleurs, d'aller vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions à nous poser.

35 Je vous informe également que la Commission peut à tout moment, au moment de votre questionnement, poser elle-même des questions pour essayer de clarifier un peu plus les réponses que l'on obtient des personnes-ressources.

40 Donc, on va commencer d'abord par l'appel des documents. J'irais du côté du ministère de l'Agriculture. Est-ce que vous en avez, monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

45

Bonjour, madame la présidente! Je n'ai pas de document. Par contre, un site que, je pense, pourrait intéresser la Commission, celui de Santé Canada concernant toutes les questions de la Loi sur les aliments et drogues. On pourrait peut-être déposer l'adresse du site à la Commission.

50

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Robitaille?

55

M. CLAUDE ROBITAILLE :

J'ai déposé copie de la présentation que je vais faire cet après-midi.

60

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Madame Masson?

65

Mme ÉLISABETH MASSON :

Bonjour!

70

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

Mme ÉLISABETH MASSON :

75

On a déposé, hier, le portrait régional. Alors, en dehors de ce portrait, il n'y a pas d'autres documents déposés.

LA PRÉSIDENTE :

80

D'accord. Merci.

Monsieur Fortin du ministère de l'Environnement?

M. PIERRE FORTIN :

85

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

90

Bonjour!

M. PIERRE FORTIN :

95

Oui, j'ai quelques documents à déposer. Tout d'abord, je voudrais déposer le Plan stratégique de mise en oeuvre du Règlement sur les exploitations agricoles 2002-2005. C'est un document auquel on a fait référence dans plusieurs rencontres, qui s'échelonne sur trois ans. C'est un plan stratégique qui vient établir la vision globale du ministère de l'Environnement concernant l'approche agroenvironnementale, afin d'appliquer le règlement de façon rigoureuse et uniforme, et qui vise aussi à préciser tout ce qui se rattache au règlement.

100

Donc, si vous me le permettez, en plus des travaux déjà réalisés, on parle entre autres de l'embauche des ETC qui sont dévolus au contrôle du règlement. Donc, on a 100 % des ETC dévolus au contrôle, avec le nouveau règlement, qui ont été embauchés.

105

On parle également des travaux qui sont en cours ou à réaliser, dont, entre autres, un programme de contrôle de quelque 12 000 inspections par année. De procéder, également, en priorité à l'inspection de l'ensemble des entreprises porcines d'ici novembre 2003. On s'engage dans ce document également à développer les indicateurs de performance environnementale nécessaires à la production du bilan du REA pour 2005. À cet égard, le 15 janvier, c'est possible, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, qu'on puisse vous entretenir sur les indicateurs comme tels qui vont être développés.

110

LA PRÉSIDENTE :

115

Dès que vous êtes prêt, oui.

M. PIERRE FORTIN :

120

Oui. Après ça, on traite également de notre stratégie pour obtenir les bilans phosphore. On en a parlé à plusieurs reprises. Donc, dans ce document-là, on vient dire comment on va aller récupérer les bilans phosphore d'ici juin 2003. Comment, également, on va procéder à la mise en place du nouveau système informatique pour qu'en juin 2003, on puisse obtenir toute l'information.

125

On parle également des partenariats qu'on est en train de développer avec l'Ordre des agronomes, entre autres. Demain, je tenterai de déposer l'entente avec l'Ordre des agronomes.

Avec le Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire...

130

LA PRÉSIDENTE :

Excusez. Concernant l'entente, je croyais que c'était déjà fait.

135

M. PIERRE FORTIN :

Non, je ne l'ai pas déposée encore. J'attendais la...

LA PRÉSIDENTE :

140

Bien, j'aimerais ça l'avoir avant, s'il vous plaît.

M. PIERRE FORTIN :

145

Oui? Là, je ne l'ai pas avec moi mais je vais vous l'amener.

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît. J'aimerais en prendre connaissance avant qu'on ait la rencontre.

150

M. PIERRE FORTIN :

Également, un travail qu'on poursuit avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, le CRAAQ, pour caractériser les fumiers.

155

Un comité sur lequel la Fédération des producteurs de porc, le MAPAQ, La Financière et l'UQCN travaillent, concernant l'écoconditionnalité.

Et, également avec le ministère de l'Agriculture, pour trouver une façon de remettre, de faire un échange d'informations stratégique en regard du REA, on parlait des bilans phosphore hier, et on parle aussi d'une possibilité de peut-être créer un observatoire québécois de l'agroenvironnement, qui est en discussion présentement, pour permettre cet échange d'informations-là. Donc, je dépose ces documents-là à la Commission.

160

165

Également, la semaine dernière, j'ai été interrogé concernant des chiffres, concernant les porcs-places autorisées. Il y a un citoyen qui demandait quelle était la différence entre 3.45 millions de porcs-places autorisées par rapport à 4.3 millions de porcs en inventaire. Je vais déposer une fiche de renseignement là-dessus qui donne essentiellement la réponse du ministère de l'Environnement.

170

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Vous pouvez tout simplement la déposer, on va en prendre connaissance ultérieurement. Ça va?

175

M. PIERRE FORTIN :

Ça n'aurait pas été long, mais j'aurais aimé préciser.

180

LA PRÉSIDENTE :

Soyez bref, s'il vous plaît. Parce que je veux donner la place aux citoyens et à leurs questions.

185

M. PIERRE FORTIN :

D'accord. C'est parce que j'aurais voulu le faire hier, mais on a manqué de temps. Donc, évidemment, nous, au ministère de l'Environnement, il y a une donnée qui est officielle, qui a été publiée par le gouvernement du Québec, qui donne un nombre de 4.3 millions de porcs. Le 3.45 millions de porcs-places, c'est un chiffre qui résulte d'une évaluation théorique, qui considérait le cycle de production de l'élevage. Ce n'est pas le chiffre du ministère de l'Environnement, dans le sens où le ministère de l'Environnement, lui, n'a pas comptabilisé le nombre de porcs-places autorisé.

190

195

C'est-à-dire que le cheptel existant, si on essaie de regarder qu'est-ce qu'on a comme information, c'est que depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la qualité de l'environnement en 72, en 72, donc, il y avait des producteurs de porc, il y avait toutes sortes de producteurs où on n'avait pas émis de certificat d'autorisation.

200

Par la suite, en 81, il y a eu une autre modification à la loi et, encore là, on n'a pas pris en considération le nombre de producteurs qui n'étaient pas assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation.

205

Donc, si on tient compte, par la suite, des certificats d'autorisation que le ministère de l'Environnement a émis, et qu'il n'a pas comptabilisés pour diverses raisons, parce que notre système d'information, ce n'était pas un système d'information qui venait comptabiliser le nombre de C.A., donc, les porcs autorisés, c'est une réalité différente du nombre de porcs en inventaire. C'est des indicateurs qui ne se comparent pas parce que le nombre de porcs autorisé, donc, il y a une partie du cheptel qui n'a pas été comptabilisée.

210

Avec le nouveau règlement cependant, avec le système informatique dont je vous parlais tout à l'heure, ce nombre de porcs-là va être comptabilisé de façon plus précise et on va passer sur l'ensemble des fermes d'ici deux ans. Donc, on aura, à ce moment-là, une banque de données à jour.

215

Et, dans la fiche, on donne les statistiques qu'on a recueillies concernant les unités animales suidés depuis 2000 jusqu'à aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

220

D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

225

J'aimerais également – une dernière fiche – parce que nous avons eu plusieurs demandes, et j'aimerais déposer une fiche sur les programmes d'assainissement. Mais j'aimerais prendre quelque minutes pour la commenter. Rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

230

S'il vous plaît.

M. PIERRE FORTIN :

235

Donc, un programme d'assainissement, on sait qu'il y a eu plusieurs entreprises qui ont soumis des demandes au ministère de l'Environnement en vertu de l'article 116.2 de la LQE.

240

Donc, qu'est-ce qu'un programme d'assainissement? Un programme d'assainissement, c'est un plan qu'une entreprise se donne pour réduire une source de pollution. Dans le passé, ce plan s'adressait aux industries en l'absence d'une réglementation. Donc, on convenait avec l'industrie qui avait une source de pollution, de réduire de tant de pour cent pendant tant d'années la source de pollution.

245

À titre d'exemple, on demandait – la pollution, supposons, c'est des parties par million – de réduire de 100 parties par million à 25 en trois ans. Donc, on fixait des objectifs qui étaient mesurables, quantifiables, sur une certaine période donnée. Et, là, en agriculture, c'est la première fois qu'on utilise cet article-là. Et, la règle de base, il faut que le programme d'assainissement soit supérieur au règlement actuel.

250

Le programme d'assainissement ne sert pas, non plus, à régulariser des cheptels illégaux ou à pouvoir s'établir. Donc, ça s'adresse à des entreprises qui sont existantes. Et, vous trouverez les détails dans la fiche d'information à cet effet, parce qu'on a été interpellé beaucoup puis c'était important de venir clarifier ce point-là. Les autres fiches, je vous les présenterai ce soir.

255

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

260 **M. PIERRE FORTIN :**

D'ailleurs, ce soir, je serai accompagné de deux spécialistes de l'eau: l'eau souterraine et l'eau de surface, pour répondre à plusieurs questions concernant la qualité et les questions que vous nous avez posées dernièrement. Donc, on va avoir les spécialistes sur place si vous avez des...

265 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'ils pourront être là demain, aussi?

270 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci, monsieur Fortin.
Monsieur Nadeau?

280 **M. JEAN NADEAU :**

Bonjour, madame la présidente!

285 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

M. JEAN NADEAU :

290 Étant donné la volubilité de monsieur Fortin, je serai bref. On nous avait demandé des précisions écrites sur une sous-question qui avait été soulevée lors de la thématique juridique sur ce qu'on avait appelé le plan de cadastre et le caractère public de certains documents déposés lors d'une demande de permis de construction. Alors, il y a une réponse qui a été acheminée directement à madame Gaulin, à ce sujet.

295 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

300 Monsieur Letendre, est-ce que vous avez des documents? Non. D'accord. Alors, voilà. On va lire ces documents déposés.

Donc, j'inviterais un citoyen qui s'est inscrit hier, monsieur Maxime Laplante de l'Union paysanne. Est-ce qu'il est là? Non.

305 Madame Denise Gaudet de l'Union paysanne.

Mme DENISE GAUDET :

Bonjour, madame la présidente!

310

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

315 **Mme DENISE GAUDET :**

Pas tout à fait comme vous, mais presque, j'ai assisté à une quinzaine de séances du BAPE sur la production porcine. Je ne suis pas du tout une compétence dans ce domaine-là, ma carrière a été faite dans le système scolaire.

320

Je voudrais, cet après-midi, pour la première fois que je prends la parole, vous donner une perception globale. Je ne sais pas si c'est possible, parce que ma perception va suivre une question. Globale, aussi.

325 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gaudet, la présente séance est...

Mme DENISE GAUDET :

330

Oui, je vous ai entendue hier dire ça souvent.

LA PRÉSIDENTE :

335 ... est réservée aux questions. Mais c'est important de comprendre pourquoi.

Mme DENISE GAUDET :

340 Oui, d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

345 Ce que l'on cherche à faire maintenant -- parce que même si vous me donnez votre perception, je n'en tiendrai pas compte. Je vais en tenir compte au moment où vous viendrez présenter votre opinion, au moment où ça sera le temps de présenter votre opinion. Pour le moment, on essaie de réserver l'intervention des gens à leur questionnement, pour les aider à améliorer leur compréhension du dossier de la production porcine au Québec.

350 C'est ce que l'on fait nous-mêmes, aussi. On essaie d'améliorer nos connaissances et notre compréhension de ce secteur d'activités. Alors, c'est pour ça qu'on vous donne la chance, pendant cette première partie, de poser des questions. Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion, puis je veux être claire là-dessus. D'accord?

Mme DENISE GAUDET :

355 Bon, je pense qu'on s'est mal compris. C'est que c'est sur une perception, ma question.

LA PRÉSIDENTE :

360 D'accord.

Mme DENISE GAUDET :

365 Ce n'est pas sur des choses scientifiques.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

370 **Mme DENISE GAUDET :**

Alors, donc, ça, c'est vraiment autre chose.

LA PRÉSIDENTE :

375

Là, je comprends. C'est beau.

Mme DENISE GAUDET :

380

Parce que je ne veux pas poser de jugement sur tout ce qui a été dit depuis le début, que j'ai bien entendu, puis que j'ai bien noté.

LA PRÉSIDENTE :

385

C'est bien.

Mme DENISE GAUDET :

390

Alors, ce n'est pas du tout la même chose. Alors, j'aimerais savoir – ma question est la suivante – pourquoi on n'a pas du tout entendu parler ou presque vraiment de ce qui est donné et ce qui est pensé et ce qui est subventionné pour ce qu'on appelle la production sur litière. En général, quand on parle de tous les programmes de subvention, on parle, en général, des subventions qui vont sur la production sur lisier.

395

Et, ce que je pense, c'est qu'on est en train d'établir un système, c'est-à-dire que ça devient presque systémique, cette affaire-là. Alors, ce que je me dis, c'est: est-ce que c'est possible qu'on puisse établir, un peu comme on fait dans l'équité salariale, c'est-à-dire, une secrétaire, elle vaut combien par rapport à un plombier, est-ce que c'est possible qu'on établisse vraiment une concordance entre ce que ça coûterait, mais de façon précise.

400

Hier soir, monsieur qui est là a dit: *Ça coûte trop cher, les bâtiments+, bon, etc. Alors, est-ce que c'est possible d'établir vraiment une différence et une concordance entre les gens qui voudraient commencer ou continuer ce type de production-là et les autres qui ont déjà des subventions qui sont prévues.

405

Et, je ne parle pas seulement de subvention, mais je parle aussi – toujours sur ma perception – je parle aussi de soutien que le MAPAQ donne aux gens qui sont sur lisier, parce qu'il y a beaucoup de soutien, et je suis d'accord qu'il y ait autant de soutien que ça, mais j'aimerais savoir si on s'en va vers un seul modèle de production au Québec ou bien si, en toute démocratie, on peut et on reconnaît qu'une bonne démocratie, c'est la façon de traiter sa minorité.

410

Alors, donc, j'aimerais savoir si c'est possible et si ça se fait – peut-être que ça se fait, que je ne le sais pas, que je ne l'ai pas perçu parce que ce n'est pas mon domaine – est-ce que c'est possible qu'il y ait comparativement à ce qu'on est en train de faire au Québec, c'est-à-dire l'équité salariale, qu'on compare, comme je disais tout à l'heure, une secrétaire et un plombier,

415

puis on dit qu'est-ce que ça vaut et tout ça, qu'est-ce que ça vaudrait, mais en chiffres et en soutien, les deux.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon. D'abord, j'aimerais peut-être corriger une perception de ce qui a été dit, hier. Quand monsieur Sanfaçon a parlé des productions sur litière, il a mentionné, si je me rappelle bien, parce que ce n'est pas la première fois qu'il le dit...

425

Mme DENISE GAUDET :

Non, ce n'est pas la première fois.

430 **LA PRÉSIDENTE :**

... il a mentionné que c'est une décision qu'il faut prendre au départ. Parce que ce sont des installations particulières et ça serait coûteux et peut-être voire même difficile de vouloir transférer d'une production à l'autre. C'est ce que j'ai perçu de son commentaire.

435

Mme DENISE GAUDET :

Mais, est-ce que je peux...

440 **LA PRÉSIDENTE :**

Il pourra corriger si ce n'est pas ça qu'il a dit. On va lui laisser redire ce qu'il a dit.

Mme DENISE GAUDET :

445

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

450

D'accord?

Maintenant, est-ce que vous faites cette distinction entre production sur litière, dans le cadre de vos programmes de subvention, est-ce que vous avez de l'information qui nous permettrait de voir ce qui est attribué aux productions sur litière versus ce qui est attribué aux productions de lisier, finalement, de fumier liquide. Monsieur Sanfaçon.

455

M. DENIS SANFAÇON :

460 Merci, madame la présidente. Effectivement, ce que je mentionnais hier, c'était s'il fallait transformer un bâtiment, si on pensait de transformer une production sur lisier en production sur litière, on avait des problèmes sérieux parce que les bâtiments n'avaient pas été conçus à cette fin et, donc, ne répondaient pas, ni en termes de ventilation, ni en termes de hauteur de bâtiment, etc., à l'accumulation de litière dans le bâtiment. Première chose.

465 Deuxième chose, en termes d'aide financière, on ne discrimine pas, au ministère, l'entreprise sur la base du type de fumier ou qu'elle produise du fumier ou du lisier. C'est-à-dire que si on prend, par exemple, le programme de remboursement de taxe, le programme ASAQ, les programmes cadres régionaux, enfin, tous les programmes ne font pas cette distinction-là.

470 Si on arrive plus particulièrement à la question de Prime Vert, le programme d'aide au niveau de l'agroenvironnement, ce qu'il faut comprendre, et ce que j'expliquais hier, c'est qu'on n'aide pas les nouveaux bâtiments agricoles. Tout ce qui est construit après le 1er juin 93, il n'y a pas d'aide financière pour l'entreposage. Alors, il n'y a pas ces aides-là.

475 Il y a des aides, par exemple, pour appartenir à un club-conseil en agroenvironnement, et que le producteur soit sur litière ou non, ou sur lisier, c'est le même type d'aide.

Si on regarde au niveau de l'appartenance à un organisme de gestion de surplus de fumier, ça a été la même chose. Il n'y a pas ces différences-là.

480 Au niveau des équipements d'épandage, il y a une possibilité en regard de l'épandage liquide, parce qu'il y a une obligation réglementaire qui est présente au règlement pour le 1er avril 2005. Donc, il y a une aide financière qui correspond à 50 % du coût de l'acquisition d'une rampe d'épandage. Il faut comprendre que quand on fait de l'élevage sur litière, on n'a pas nécessairement d'épandage à faire.

Maintenant, si on regarde en termes de coût, je référerais à la conférence de monsieur Sylvain Pigeon. Je pense qu'elle a été présentée ici, d'ailleurs, et qui faisait la distinction des coûts entre un élevage sur litière et un élevage conventionnel sur lisier.

490 Il mentionnait que ça prenait un bâtiment plus spacieux et adapté, qui coûtait en général près de 30 % plus cher que les bâtiments usuels qu'on utilise dans la production sur gestion liquide.

495 Maintenant, il faut comprendre qu'une gestion liquide aura besoin d'une structure d'entreposage, mais le bâtiment sur litière, non. Et, là, cette différence-là s'annule. Mais il n'y a pas d'aide financière, comme je mentionnais, sur l'entreposage.

500 Deuxième chose, c'est que l'augmentation au niveau des coûts de la main-d'oeuvre, de la litière, de l'énergie, parce que les systèmes de ventilation doivent être très puissants, il y a beaucoup de liquide qui s'évapore, ça correspond, selon lui, à 4 \$ à 5 \$ par porc produit. Alors, là, il y a une différence de coût.

505 Maintenant, si on regarde au niveau du démarrage, nous, on n'a pas d'aide spécifique
au niveau du démarrage. Et, si on regarde en termes de financement, bien, là, je laisserais la
parole à La Financière pour les aides au financement pour les entreprises qui démarrent.

LA PRÉSIDENTE :

510 Mais la question de madame, comme elle l'a bien dit, c'est basé sur une perception. On
observe que la production sur fumier liquide est privilégiée en grande proportion au Québec. Et,
dans le fond, son interrogation, c'est de savoir, est-ce qu'il n'y a pas eu un encouragement à
ce qu'on en arrive là? Ou si ce sont des décisions économiques, prises par des producteurs,
qui nous amènent à une constatation comme celle-là. C'est beaucoup ça.

515 Et, est-ce que, peut-être après ça monsieur Robitaille pourra intervenir pour nous dire
si, effectivement, les programmes de financement ou les programmes d'assurance-stabilisation,
de par leur conception, puis de la façon dont les choses sont évaluées, n'encouragent pas
aussi cette production sur litière.

520

Mme DENISE GAUDET :

525 C'est plus que ça. Ce que je veux savoir, c'est, est-ce qu'il y a moyen de faire une
concordance entre les deux? C'est-à-dire, de faire un lien. J'ai donné l'exemple de l'équité
salariale, ce n'est pas pour rien. C'est que ce sont deux choses très différentes, mais qu'on a
réussi à véritablement établir ce que ça valait, le coût.

530 Et, lorsque monsieur me donne tout le temps, et nous donne tout le temps, tous les
gens qui viennent ou presque, c'est: *Ça, ça coûte ça. Ça, ça coûte ça. Ça, ça coûte ça. Ça,
ça coûte ça.+ Mais ce que vous venez de dire amène cette perception-là que peut-être qu'à la
fin, moi, je ne l'aurai plus cette perception-là.

535 Mais, actuellement, ma question, c'est véritablement celle-là: est-ce qu'il y a moyen
qu'un producteur puisse véritablement être aidé en termes et de soutien technique et de soutien
financier, mais sans qu'on fasse toujours la comparaison en disant: *Ça coûte plus cher, ça
coûte moins cher+, etc.

LA PRÉSIDENTE :

540 Monsieur Beauchamp, vous vouliez intervenir?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

545 Oui. Cette question-là est déjà venue, puis je me rappelle que le ministère répondait
dans ce sens-là. Je leur avais fait remarquer que la réponse était toujours donnée en termes

d'aménité, de convenance pour le producteur, c'est plus simple de passer à un fumier liquide. Mais ils n'ont pas été capables, et on l'a demandé à Rimouski, ils n'ont pas d'étude comparative de l'ensemble de la gestion des fumiers dans une filière ou dans l'autre.

550 **Mme DENISE GAUDET :**

J'étais là à Rimouski.

555 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous étiez là. Vous vous rappelez que cette question-là a été posée.

Mme DENISE GAUDET :

560 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

565 Et, je pense que là, il est légitime de la poser en termes de l'ensemble. Là, ce qu'on sait maintenant, c'est qu'on sait qu'il y a, prévu dans le règlement, une aide et une obligation à des rampes d'épandage. Bon, est-ce qu'il y a l'équivalent...

Mme DENISE GAUDET :

570 C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... au ministère de l'Agriculture...

575

Mme DENISE GAUDET :

C'est ma question.

580 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... d'une aide de la gestion du fumier solide. Directe ou indirecte, par le moyen d'une instrumentation.

585 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

590

Merci, madame la présidente. D'abord, le premier aspect. Il y a eu à l'origine des motifs qui ont été d'ordre économique, c'était des choix de producteurs, et d'ordre sanitaire pour choisir ce type de gestion-là.

595

Deuxième question. Il n'y a pas de programme au ministère qui viserait, si on veut, à compenser la différence du coût du porc produit dans le système gestion sur litière versus le système conventionnel, le système liquide.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

600

Est-ce que vous avez des aides techniques à certaines formes de traitement de fumier sur litière, solide.

M. DENIS SANFAÇON :

605

Nous avons aidé à la mise en place de système de type compostage, effectivement, mais plus spécifiquement, est-ce qu'ils utilisent les fumiers provenant des élevages de porc sur litière? Je ne saurais dire.

610 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

615

C'était un peu le sens d'une question que je voulais poser, à savoir, par exemple, est-ce qu'un élevage sur litière, qui se rendrait justement au compostage et que l'on composte, pourrait être un produit exporté, pourrait appliquer comme implantant un procédé de traitement et obtenir la subvention reliée au procédé de traitement?

620

M. DENIS SANFAÇON :

625 Je préférerais vérifier avec les responsables techniques du programme. Je pense que le compostage, de mémoire, est considéré comme un procédé de traitement et, à cet égard, pourrait avoir une aide financière s'il y avait implantation d'un tel procédé à la ferme, effectivement. Je peux m'en assurer mais c'est ma compréhension du programme.

LA PRÉSIDENTE :

630 D'accord. Alors, on va attendre votre réponse.

M. DENIS SANFAÇON :

635 Et, évidemment, le compostage doit viser l'obtention de la norme BNQ.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Ça va à votre première question?

640

Mme DENISE GAUDET :

645 Oui, merci. Je suppose que vous avez entendu parler de la question des forêts. Je ne veux pas parler des forêts, là. Mais je voudrais vous poser comme question, est-ce que c'est possible qu'on se rende jusqu'à la Vérificatrice générale du Québec, comme on a été obligé de faire pour les forêts, pour la production porcine?

La raison pour laquelle on s'est rendu -- je ne sais pas si vous avez été au courant de ce dossier-là dernièrement, je suppose...

650

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

655

Mme DENISE GAUDET :

660 La raison pour laquelle on s'est rendu là, une des raisons principales, c'est qu'il y avait véritablement un conflit d'intérêt pour les ingénieurs qui travaillaient à marquer les arbres et qui étaient à l'intérieur. Et, moi, j'ai pensé que pour le PAEF, vous avez aussi, ce sont aussi des professionnels, c'est-à-dire que ce sont des...

LA PRÉSIDENTE :

Des agronomes.

665

Mme DENISE GAUDET :

... des agronomes et, là, l'autre côté, c'était aussi des ingénieurs. Et des ingénieurs sur lesquels je pense que, en général, il me semble qu'on peut donner vraiment notre confiance. On peut aussi donner notre confiance aux agronomes. Mais, dans une société, et dans notre société, on voit bien que ce n'est pas toujours le cas.

670

Et je me demande si, vous, la Commission, vous allez prévoir quelque chose qui ne nous obligera pas à aller jusqu'à la Vérificatrice générale pour avoir la vérité, puisqu'on a une leçon d'un côté, là. Et que je ne veux pas dire que les agronomes ne sont pas bons et qu'ils sont croches, mais je pense que comme ça s'est produit, ce serait absolument important, selon moi, que dans notre société, une Commission comme la vôtre ait prévu soit un mécanisme – je n'irais pas jusqu'à dire une stratégie – mais un mécanisme qui fait qu'on ne se rendra pas jusque là.

675

680

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je peux vous dire dès maintenant que la Commission est sensible à cette question et c'est pourquoi elle a convoqué, par lettre, la présidente de l'Ordre des agronomes qui sera avec nous demain après-midi, afin qu'elle réponde à nos questions au regard du rôle qu'ils joueront dans l'application du REA, dans le suivi des PAEF qui sera fait ultérieurement.

685

Alors, on veut bien comprendre le mécanisme qui est prévu pour le moment, comment l'Ordre des agronomes aussi assure le contrôle quant au professionnalisme de ses membres. Alors, demain, la Commission a des questions à adresser à la présidente de l'Ordre des agronomes. Je vous invite à assister, vous allez entendre la même chose que nous.

690

Mme DENISE GAUDET :

Mais ma question n'est pas surtout sur le professionnalisme. Ma question est sur l'honnêteté. Ce n'est pas la même chose.

695

LA PRÉSIDENTE :

On va regarder, madame, le rôle qu'ils joueront et quels seront les moyens de contrôle qu'ils mettront en place pour s'assurer que, au bout du compte, le travail sera fait honnêtement, avec impartialité et avec professionnalisme.

700

Mme DENISE GAUDET :

705

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

710 Merci, madame Gaudet.

Madame Chantale D'Auteuil, Corporation du bassin versant de la Missisquoi.

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

715 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

720 Bonjour, madame D'Auteuil!

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

725 Messieurs, les commissaires! Alors, c'est la Corporation bassin versant Baie Missisquoi. J'ai deux questions qui portaient sur le portrait montréalais qu'on a eu hier soir. La première question, c'était, en fait, comme vous l'avez vu, il y a quatre bassins versants, quatre comités de bassins versants implantés en Montérégie et chacun, nous allons avoir à faire un mémoire que nous allons déposer au BAPE.

730 Alors, nous aurions besoin de données plus précises par territoire. Parce que là, on a eu des données sur la Montérégie au complet, mais nous aimerions avoir des données consolidées, par exemple, pour chacun des bassins versants, si c'était possible sur le nombre d'unités animales par catégorie, les superficies en culture, les municipalités en surplus, les zones sensibles, etc. Est-ce que vous pensez que ça serait possible?

735

LA PRÉSIDENTE :

740 Alors, on va aller de part et d'autre. Je vais commencer par monsieur Sanfaçon. Est-ce que le ministère de l'Agriculture est en mesure de fournir de l'information par bassin versant. Dans le fond, nous transposer les données que l'on a eues pour Montérégie Est et Ouest, hier, en données par bassin versant.

M. DENIS SANFAÇON :

745 Je pense que c'est possible. Je vais vérifier avec le directeur régional si, au niveau de la région, la possibilité existe.

LA PRÉSIDENTE :

750 Donc, ce serait pour les quatre bassins versants.

M. DENIS SANFAÇON :

755 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Dont il a été question.

760 Maintenant, on va vérifier du côté du ministère de l'Environnement. Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

765 Madame la présidente, la suggestion que je vous fais, ça serait que mon collègue du MAPAQ et moi-même se rencontrions et on pourrait voir comment on peut rendre les informations disponibles à la Corporation, dans la mesure du respect de la Loi d'accès à l'information, la loi 65. Mais je pense que le mieux serait qu'on se consulte tous les deux avec la demande de la Corporation et on fera tout en notre pouvoir pour leur rendre le plus d'informations possible pour faire leur travail pour les prochaines audiences.

770

LA PRÉSIDENTE :

775 Je vous indique tout de suite, monsieur Boisvenu, que la Commission est une commission d'enquête. Alors, s'il y a des données qui sont confidentielles, c'est à la Commission d'en décider. Donc, les informations doivent nous être transmises et nous décidons de leur caractère confidentiel. Et, en d'autres termes, tout repose sur est-ce que cela cause préjudice à un tiers que de le divulguer. Alors, je veux être bien claire là-dessus. Donc, ça doit nous être transmis et nous portons un jugement comme commission à cet égard.

780 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Nous allons nous conformer à cette règle.

LA PRÉSIDENTE :

785

D'accord. Par ailleurs, par rapport au fait que vous travaillez de concert avec le ministère de l'Agriculture, la Commission est tout à fait d'accord avec cette approche.

Ça va?

790

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

Merci beaucoup.

795

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

800

Me permettez-vous? Je veux juste bien comprendre. On se retrouve d'une audience à l'autre.

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

805

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

810

Voulez-vous me rappeler les catégories de vos demandes. Quelles informations vous voulez...

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

815

D'accord.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... par rapport à un bassin versant donné.

820

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

825

D'accord. C'était comme on a vu, hier, par rapport aux unités d'élevage, les unités animales, pour les différentes catégories, évidemment le porc, boeuf, laitier, etc., mais il semblerait aussi qu'on fait une distinction souvent entre les différentes catégories d'élevage, la

maternité, l'engraissement, etc. Alors, ça serait important, s'il y a lieu, de faire la distinction. Ça, c'était pour les élevages.

830 Pour les superficies en culture, c'est important aussi parce qu'on a beaucoup de maïs-grain en Montérégie et, là, à ce moment-là, il faut faire la distinction, parce que les citoyens ont tendance à croire que dès qu'ils voient un champ de blé d'Inde, c'est parce qu'il y a une porcherie qui se cache en arrière, quelque chose comme ça. Alors, on sait que le maïs-grain, ça sert de nourriture à différents types d'élevage.

835 Alors, on aimerait ça être capable de faire la distinction: est-ce que le maïs-grain sur notre territoire sert plus au porc ou à la production porcine ou à la production laitière, par exemple. Ça, c'était pour les superficies en culture.

840 Et, dans les superficies en culture, s'il y avait moyen aussi de nous indiquer l'utilisation des pesticides, à ce moment-là, par rapport aux différents types de cultures, je ne sais pas si on peut aller jusque-là, pour avoir un portrait plus réaliste de ce qui est utilisé comme pesticides sur notre territoire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

845 Au fond, vous demandez au ministère de reformater, d'une certaine manière, leurs informations...

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

850 C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

855 ... en fonction de la définition d'un bassin versant donné.

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

860 C'est ça. Puis on peut participer aussi à l'élaboration du portrait. Si les informations nous sont données par municipalité, les quatre bassins versants, on travaille ensemble, on est habitué de travailler ensemble, on peut s'échanger l'information pour le découpage des municipalités qui se retrouvent dans deux bassins versants, par exemple. En autant qu'on ait l'information par municipalité, je pense que ça serait quand même un très bon début pour faire notre portrait du bassin.

865 Et, la troisième catégorie, c'était plutôt sur la capacité de support du milieu. Parce que là, on sait quelles sont les municipalités en surplus, ça a été déterminé. Mais il y a des territoires où on aimerait savoir, par exemple, s'il y a un potentiel actuel de développement de différents types d'élevage par rapport aux cultures actuelles. Mis à part le fait qu'on peut

870 déboiser ou qu'on peut faire, je ne sais pas, des usines de traitement de lisier, là, mis à part ce
fait-là, actuellement, quelles sont les capacités de support du milieu pour le développement
d'élevage, que ce soit porcin ou autre, laitier, mais, à ce moment-là, c'est par bassin versant.
Je pense que par municipalité, ça serait peut-être plus difficile à obtenir, à ce moment-là. Ça
faisait le tour.

875

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Au fond, vous êtes en train, dans vos bassins versants, d'établir comme le portrait du
bassin. Là, vous voulez avoir des informations qui vous aident...

880

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

Oui, monsieur Beauchamp.

885

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... à réaliser...

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

890

C'est dans notre mission, comme vous le savez.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

895

Oui, oui. Oui, oui.

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

900

Alors, en 2003, on pourrait commencer par ce type de portrait agricole dans nos
bassins versants. Ce serait très utile, je pense.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

905

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'était votre première question.

910

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

915

Votre deuxième?

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

920

La deuxième question, c'était par rapport au portrait de la santé fait par le docteur Louis Jacques. Il nous a décrit qu'il y avait des études de faites sur les cyanobactéries à la baie Missisquoi.

925

J'ai vu sur votre site Internet que vous avez reçu une très belle étude des résultats d'échantillonnage, Régie régionale de la santé, pour la portion québécoise du lac Abitibi. Moi, j'en ai trouvé une autre sur les risques à la santé publique découlant de la présence des cyanobactéries. C'est dans trois bassins versants du sud-ouest québécois, dont la rivière Yamaska et la rivière Châteauguay. Est-ce que vous l'avez?

930

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

935

Vous l'avez. Et, là, je me demandais s'il y avait eu production d'un tel rapport pour l'étude des cyanobactéries à la baie Missisquoi. Je sais que le ministère de l'Environnement et la Direction régionale de la santé publique travaillent là-dessus depuis deux-trois ans, à collecter des informations, des données. J'aimerais savoir s'il y a un rapport qui a été produit ou qui s'en vient. Puis s'il pouvait être déposé.

940

LA PRÉSIDENTE :

Madame Masson.

945

Mme ÉLISABETH MASSON :

950

Comme tel, il n'y a pas de rapport qui a été déposé ou qui sera déposé. En fait, il y a déjà des avis qui ont été émis aux municipalités autour du bassin de la baie Missisquoi. Donc, l'intervention se limitera à ça et à un suivi évidemment saisonnier des cyanobactéries dans la baie. Et d'aviser, aussi, les populations concernées. Mais comme tel, il n'y aura pas de rapport de produit.

955

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Ça répond à votre question?

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

960

J'aurais peut-être une autre demande par rapport à ça. À ce moment-là, est-ce que le ministère de l'Environnement pourrait produire ou déposer les résultats des différentes études qui avaient été présentées par madame Sylvie Blais, par exemple, au symposium de recherche sur le lac Champlain où, là, on voyait vraiment les données qui étaient évaluées selon les

965

différentes espèces de cyanobactéries, les risques aux toxines, etc. C'était une étude quand même assez complète.

LA PRÉSIDENTE :

970

Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

975

Madame la présidente, madame Blais est à corriger et à rédiger son rapport qui devrait être prêt au début 2003. Donc, on va en déposer une copie, évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

980

Dès qu'il sera prêt.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

985

Oui, madame.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord? Merci.

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

990

Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

995

Merci, madame D'Auteuil.

Madame Nathalie Arès, qui est agricultrice. Elle n'est pas là.

1000 Monsieur Jacques Fournier, du Conseil de gestion du bassin versant Yamaska.
Bonjour!

M. JACQUES FOURNIER :

1005 Bonjour! Dans l'alignement de la question de monsieur Saint-Gelais, hier soir, je
souhaite que nous puissions faire le partage des responsabilités face à la pollution. Puis je veux
faire une parenthèse. Quand on parle de responsabilité, je veux vraiment faire la différence,
1010 dire que, nous, on ne veut pas parler de gens coupables, on veut parler de gens responsables,
parce qu'on pense qu'en le libellant de cette façon-là, on amène une notion plus positive des
gens de prendre la responsabilité de la conséquence soit de leurs actions ou de leur façon de
faire.

1015 Donc, ma question: lors de la première partie des audiences à Saint-Hyacinthe, il a été
établi par la représentante de l'AGEO que la production de phosphore dans les fumiers et lisiers
dans le bassin versant de la Yamaska dépassait les besoins des plantes pour les superficies en
culture disponibles pour épandage. Il a aussi été établi que toutes les installations d'élevage
porcin ont des structures d'entreposage étanches.

1020 Avec ces données-là, moi, je suis porté à conclure que la pollution par phosphore dans
la Yamaska est actuellement soit de source ponctuelle par les élevages autres que porcins, pour
les sources diffuses par les champs en culture soit des exploitations porcines, des exploitations
d'élevage autres que porcines ou des exploitations de culture sans élevage.

1025 Donc, j'aimerais si on pouvait nous donner une évaluation des apports de chacun de ces
quatre groupes, plus les apports que le domestique, commercial, industriel peut faire au niveau
du phosphore. Je veux me restreindre au phosphore, parce que c'est la mesure de
quantification qui est mise dans le REA. Étant donné qu'on parle de problématique agricole, je
veux m'en tenir à ça.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1035 Ce qu'on nous demande, dans le fond, c'est de discriminer l'apport en phosphore...

LA PRÉSIDENTE :

1040 La source.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1045 ... ou la pollution diffuse par espèce. C'est une donnée qui, actuellement, est impossible de produire.

LA PRÉSIDENTE :

1050 Vous ne l'avez pas.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1055 Le bilan phosphore, dans le fond, parce qu'on parle du bilan phosphore, il n'est pas encore disponible. Mais, effectivement, c'est quelque chose sur quoi on va travailler. Mais, actuellement, c'est des données qui ne sont pas disponibles. Sur le plan discrimination, phosphore porc, phosphore boeuf, phosphore... C'est sûr que si on met une porcherie à côté d'une -- pour savoir laquelle des deux a le plus d'impacts dans le cours d'eau quand on épand ce fumier liquide là, c'est comme difficile. C'est comme de la crème glacée à trois couleurs.

M. JACQUES FOURNIER :

1060 Madame la présidente, je comprends que ce n'est pas possible peut-être de mesurer l'écoulement qui se fait dans le cours d'eau. Mais, moi, je voudrais, en premier lieu, me borner à dire c'est quoi la quantité de phosphore qui est produite dans les fumier, lisier, ou encore dans les égouts des villes, des commerces, industries, qui est produite. Là, je vous demandais pour le bassin versant de la Yamaska. Si on ne l'a pas pour le bassin versant, ce sera pour la Montérégie Est ou la Montérégie globale, en tout cas la plus petite unité de mesure qui nous approche.

1070 Pas nécessairement pour savoir qu'est-ce qu'on retrouve dans le cours d'eau, mais on peut facilement, d'après moi, en évaluant la quantité d'exploitations agricoles au niveau porcin, versus toutes les autres unités. Je ne demande même pas de disséquer veau, vache, boeuf de boucherie ou poulet, tout ça, là, mais faire le portrait, tous les élevages autres que porcin, l'élevage porcin, et ensuite les cultures. On peut le faire aussi par les apports d'engrais, soit minéraux ou par fumier, lisier qui est mis sur les champs. Ça fait que, avec les superficies que 1075 le MAPAQ connaît dans la culture, il y a sûrement moyen de faire une évaluation, même si c'est grossier, d'avoir un ordre de grandeur de ça.

LA PRÉSIDENTE :

1080 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1085 Au moment où on se parle, ce qui est disponible, c'est la discrimination par rapport aux apports par secteur: industriel, municipal et agricole. Ça, c'est disponible.

1090 Les producteurs agricoles, avec le REA, doivent déposer pour 2003, donc le printemps, l'été prochain, leur bilan phosphore. Et, à ce moment-là, possiblement vers l'automne 2003, ce type de discrimination-là va être possible.

LA PRÉSIDENTE :

Mais, pour le moment, vous ne l'avez pas.

1095 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

1100 On l'a par grand secteur d'activités, donc la pollution municipale, les eaux usées, agricole ou industrielle ou ponctuelle, naturelle dans le fond. Mais on ne l'a pas par espèce animale. Mais, sans doute avec le dépôt du bilan phosphore par ferme que le REA va obliger les agriculteurs à déposer au ministère, c'est le genre d'information qui va être disponible au cours de l'année 2003.

LA PRÉSIDENTE :

1105 Les informations par grand secteur, c'est possible de les déposer?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

C'est disponible au ministère, madame la présidente.

1110

LA PRÉSIDENTE :

Ça serait possible de déposer à la Commission?

1115 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Oui.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous l'avez par bassin versant ou vous l'avez pour l'ensemble de la Montérégie?

1125 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Par bassin versant.

1130 **LA PRÉSIDENTE :**

Par bassin versant, d'accord.

Oui, monsieur Marquis?

1135 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Madame la présidente, je comprends que vous la voulez pour la rivière Yamaska ou l'ensemble des bassins?

1140 **LA PRÉSIDENTE :**

L'ensemble des bassins. Allez-y pour l'ensemble des bassins.

1145 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

D'accord. On fera la recherche.

1150 **LA PRÉSIDENTE :**

Sinon, on va nous le demander dans une autre question. On va régler tout de suite la question.

1155 **Monsieur Marquis.**

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1155 Mais sans toutefois attendre l'automne prochain, pour ce qui est entre autres des productions de phosphore par les différentes espèces animales, est-ce que, simplement pour document de travail, on ne pourrait pas utiliser ce qui est relié au nombre d'animaux qui sont

1160 dans les régions actuellement, et les unités animales, la façon qu'on calculait le phosphore avant d'avoir d'autres moyens? Ça serait quand même, du moins, une indication. Il y a, bien sûr, un pourcentage d'erreur ici ce qu'on veut obtenir avec la nouvelle façon de le calculer, mais il y aurait là, à mon avis, un document de travail qui serait intéressant pour la Commission.

M. PIERRE FORTIN :

1165 Nous, on n'a pas d'information là-dessus. C'est mon collègue, probablement du MAPAQ, qui pourrait répondre si ça se fait. C'est lui qui pourrait le dire. Chez nous, on n'a pas d'autres informations que... Parce que le mécanisme dont on a parlé, le mécanisme de bascule de municipalités en surplus, est basé à partir des informations de la fiche d'enregistrement au ministère de l'Agriculture.

1170 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je ne sais pas si monsieur Sanfaçon a, effectivement, de l'information là-dessus qui pourrait aider le citoyen.

1175 **M. DENIS SANFAÇON :**

1180 Merci, madame la présidente. Tel qu'on a déjà mentionné, je pense que, aussi, la Commission en a fait la demande déjà à Sainte-Marie, on peut faire un bilan qui va être très imparfait, parce que d'abord basé sur des rejets théoriques et non pas des rejets réels, basé sur des rendements théoriques et non pas sur des rendements réels, basé sur des taux de saturation en phosphore moyens et non pas sur le taux réel de chacune des parcelles, basé sur la richesse moyenne des sols en phosphore et non pas sur la richesse réelle de chacune des parcelles. Et, on peut faire ce type de chose-là.

1185 Et, l'autre élément qu'on n'a pas, c'est aussi toute la question des exportations-importations. Vous savez que dans les fichiers d'enregistrement du ministère, une entreprise agricole dont le siège social est à Saint-Pie-de-Bagot, si elle a douze porcheries dans onze municipalités différentes, chez nous, elles sont toutes à Saint-Pie-de-Bagot.

1190 Alors, c'est pour ça qu'on peut faire l'exercice, mais ça donne un portrait qui est biaisé passablement.

1195 L'autre possibilité, c'est de dire – et, c'est ce qui justifie aussi le temps d'arrêt et la décision d'y aller ferme par ferme – c'est que devant cette imprécision-là des systèmes, il faut faire le bilan ferme par ferme, il faut prendre le temps de le faire, et ça va être fait pour le 15 juin 2003. Et, là, on va avoir un bilan qui va refléter davantage la réalité qu'on a sur le terrain. Et par site d'élevage et non pas par entreprise.

1200 Et, des bilans théoriques, on en a présenté un, par exemple, à Sainte-Marie-de-Beauce, monsieur Pierre Beudet en a fait un. On peut faire un bilan théorique sur cette base-

là. Plus l'unité géographique sur laquelle on va le faire va être petite, plus la marge d'erreur va être grande. Et à l'inverse.

1205 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je pense que ça a quand même une certaine importance parce qu'au mois de juin, déjà, la Commission aura été dans chacune des régions pour recevoir les mémoires et les mémoires vont être basés, je suppose, sur l'information la plus pertinente possible au moment où ils seront préparés. Alors, à ce moment-là, je crois que ça pourrait servir, si ça n'est pas un travail impossible, d'obtenir ces informations-là pour bien documenter les mémoires, à la lumière des informations disponibles à ce moment-là.

1215 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, effectivement, et en fonction, comme je l'ai déjà mentionné, des hypothèses qu'on a déjà retenues dans la présentation de monsieur Beudet, et d'ailleurs la demande a été faite. Sauf qu'il y a comme un traitement qui prend un peu de temps, parce que c'est quand même de l'information qu'il faut digérer, manipuler, etc., et on est en train de faire un truc comme ça chez nous. Mais il va falloir y mettre tous les bémols voulus, d'une part.

Et, d'autre part, présentement, au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire, au CRAAQ, on est à revoir les normes qui vont être utilisées et à convenir, et ces normes-là vont sortir d'ici la fin de l'année.

1225 Donc, en attendant, si on prenait celles-là, on aurait déjà quelque chose qui se rapprocherait encore davantage de la réalité. Alors, c'est un petit peu ça qu'est la situation.

1230 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous pensez que ça pourrait être prêt quand, monsieur Sanfaçon, et sur quelle base régionale vous comptez fournir l'information?

1235 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je pense qu'on peut y aller par région. Aller au-delà de ça, on risque d'avoir des marges d'erreur trop grandes. Par région, ça devrait être quand même relativement fiable, en autant qu'on accepte les hypothèses de départ, évidemment, qu'on va poser le plus près possible de la réalité telle qu'on la connaît.

1240 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, ce serait prêt quand?

1245 **M. DENIS SANFAÇON :**

Il faudrait que je vérifie avec les gens chez moi, mais probablement quelque part d'ici, je ne sais pas, janvier, février. Fin janvier, février, quelque chose du genre.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

En tout cas, si on pouvait avoir ça pour le temps d'arrêt entre les deux parties d'audiences, pour que les gens puissent en disposer et préparer leur mémoire à partir de ces informations.

1255

M. DENIS SANFAÇON :

Nous ferons tout...

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur vos documents, vous allez préciser vos hypothèses?

M. DENIS SANFAÇON :

1265

Voilà. Nous ferons tout notre possible pour réaliser ça avant la fin des audiences de première partie.

LA PRÉSIDENTE :

1270

D'accord.

Monsieur Fournier, vous avez une autre question?

M. JACQUES FOURNIER :

1275

Oui. Merci. Puis je rappelle que c'est une valeur de comparaison. Donc, toutes les mises en garde d'imperfection, on les accepte. Ça sera les mêmes imperfections pour tout le monde, je pense.

1280

Un autre sujet. Je voudrais savoir si les spécialistes, autant du ministère de l'Environnement ou du MAPAQ, reconnaissent les données techniques qui découlent des recherches sur les bandes riveraines. Entre autres, on a vu à La Semaine Verte, voilà deux ou trois semaines, qu'il y avait eu des recherches de conduites – je pense que c'est à Saint-Louis-de-Pintendre par l'Université Laval, je ne suis pas sûr de mon coup – qui démontraient un apport significatif de la diminution de pollution, surtout par l'écoulement des particules de sols avec du phosphore, quand il y avait une bande riveraine de gardée près des cours d'eau.

1285

LA PRÉSIDENTE :

1290 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1295 Merci, madame la présidente. Il s'agit de tests qui ont été faits par l'Institut de recherche
et de développement en agroenvironnement sur des parcelles situées, de mémoire, à Saint-
Lambert, et dont on a déjà eu l'occasion de traiter, et qui démontraient l'efficacité d'une bande
de trois mètres, notamment pour retenir les particules en termes de ruissellement. Et, ces
analyses-là, ces études-là vont être ou ont été déposées par l'Institut de recherche et de
développement en agroenvironnement, ou je pense qu'elles vont l'être bientôt.

1300

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous reconnaissez le caractère scientifique de la démonstration qui a été faite à
La Semaine Verte?

1305

M. DENIS SANFAÇON :

Je n'ai malheureusement pas vu La Semaine Verte sur cette question.

1310

M. JACQUES FOURNIER :

On parlait d'une diminution d'au-delà de 80 % de pollution de source par le phosphore
dans des situations comme celle-là, quand il y avait une bande riveraine d'installée.

1315

LA PRÉSIDENTE :

Et, est-ce que c'était simplement la présence de la bande riveraine ou si elle était
aménagée d'une certaine manière?

1320

M. JACQUES FOURNIER :

1325 Non, mais les parcelles qu'ils ont montrées, je pense que c'était des aménagements
spécifiques juste pour mesurer la diminution de transport de particules de sols quand il y avait
une bande engazonnée. Puis il n'y avait pas d'arbuste, rien, sur la bande. C'était vraiment du
gazon, qu'est-ce qu'on a vu à la télévision, en tout cas.

Mais surtout ma question, c'est de savoir: est-ce que c'est un fait reconnu, autant par
les gens du ministère de l'Agriculture que les gens du ministère de l'Environnement.

1330

LA PRÉSIDENTE :

Que ça peut diminuer.

M. JACQUES FOURNIER :

1335

Dans cette proportion très importante, en tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

1340

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1345

Évidemment qu'on reconnaît l'efficacité des bandes. D'ailleurs, notre programme d'aide Prime Vert permet justement l'aménagement des rives, la restauration des berges, etc., dans le but d'avoir justement des bandes riveraines efficaces. Et, les résultats de recherche à l'IRDA le démontrent. Autant pour diminuer l'impact que pourraient avoir un ruissellement contenant des pesticides qu'un ruissellement contenant du phosphore.

1350

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, est-ce que vous reconnaissez au ministère de l'Environnement l'efficacité de ces bandes riveraines pour diminuer l'impact sur les cours d'eau.

1355

M. PIERRE FORTIN :

1360

Nous, on reconnaît l'efficacité de la bande minimale qui est fixée par le règlement. On parle d'une bande de trois mètres. On sait que la responsabilité de la bande riveraine, c'est une responsabilité qui a été confiée aux municipalités et que le règlement, lui, quant à lui, à défaut d'une bande riveraine plus large qui est fixée par une municipalité, c'est une bande minimale de trois mètres qui s'applique dans le cadre du règlement.

LA PRÉSIDENTE :

1365

Donc, vous reconnaissez la pertinence de cette bande riveraine.
Merci, monsieur Fournier.

M. PIERRE FORTIN :

1370

Madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

1375

Oui, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1380 Pour une réponse concernant les pourcentages de charge par secteur, il y a un document qu'on avait déjà déposé, dans la revue scientifique Le Vecteur Environnement, un article qui avait été fait par Gambazo Babin, qu'on a déjà déposé ici, à la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

1385 D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

Qui donne une bonne idée de la charge.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, quand même, on va obtenir les informations pour les bassins versants de la région.

1395 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, madame.

LA PRÉSIDENTE :

1400 Merci.
Monsieur Gilbert Beaulieu, qui est citoyen.

M. GILBERT BEAULIEU :

1405 Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

1410 Bonjour!

M. GILBERT BEAULIEU :

1415 Alors, moi, je suis citoyen de Brossard. Donc, je ne demeure pas à la campagne mais je me promène souvent à la campagne, par contre, et j'observe et je sens plusieurs choses.

Ma première question – parce que je suis préoccupé d'environnement plus particulièrement – ma première question est celle-ci: est-ce qu'on peut avoir une idée du coût à

1420 l'hectare du déboisement, tel qu'on le fait un peu partout en région, le coût à l'hectare incluant évidemment les coûts environnementaux, donc qui suivent le déboisement.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Donc, le coût du déboisement qui est requis pour l'épandage de lisier.

M. GILBERT BEAULIEU :

1430 C'est ça. Qu'est-ce que ça coûte à un agriculteur qui déboise, à un moment donné, une partie de terre et les coûts qui vont s'ensuivre, les coûts directs et indirects qui vont s'ensuivre par la suite.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Pour lui ou pour la société?

M. GILBERT BEAULIEU :

Les deux.

1440 **LA PRÉSIDENTE :**

Les deux?

M. GILBERT BEAULIEU :

1445 Les deux.

LA PRÉSIDENTE :

1450 On va commencer peut-être par les agriculteurs. Est-ce qu'on a une idée de ces coûts?

M. DENIS SANFAÇON :

1455 Je n'ai pas d'information sur les coûts de déboisement, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1460 Non? Puis on n'a personne, je pense, de l'Agence forestière de la Montérégie. Non, il n'est pas là cet après-midi. Ce soir, il y a monsieur Maurice Roy du ministère des Ressources naturelles qui va être là. C'est peut-être une information qu'il peut nous donner, bien que je n'en suis pas certaine.

M. GILBERT BEAULIEU :

1465 Parce que quand je dis le coût, ça peut être un coût moyen, parce que je suis à peu près certain que le coût va varier dépendant du type de machinerie qu'on utilise, etc. Le temps qu'on y met et tout. Mais il y a certainement des coûts à ça. Je veux dire, l'agriculteur qui a besoin d'une terre, d'un espace de plus pour son épandage, quand on voit ce qui se passe, c'est des très grandes surfaces qui sont déboisées, bien, ça coûte de l'argent, ça, là. Et, ça a un impact.

1470

LA PRÉSIDENTE :

1475 On va tenter d'avoir l'information, mais je la retiendrais peut-être votre question pour ce soir, parce que monsieur Roy du ministère des Ressources naturelles va être là.

M. GILBERT BEAULIEU :

1480 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Et, essayer de voir s'il a de l'information à cet effet-là.

1485 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1490 Vous parlez de très grandes choses. Vous parlez des choses que vous voyez de vos yeux, quand vous conduisez?

M. GILBERT BEAULIEU :

1495 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pouvez-vous me donner des endroits ou des exemples?

1500 **M. GILBERT BEAULIEU :**

Tout le long de la 10, par exemple, à partir de Chambly en s'en allant vers les Cantons de l'Est, il y en a à tout bout de champ, des terrains qui sont déboisés, qui étaient boisés depuis des années. Ce n'est pas nécessairement une valeur commerciale très, très intéressante, mais pour l'environnement, un boisé, à mon sens, c'est très important.

1505 Et quand je parle des coûts environnementaux, je sais que c'est plus difficile à établir, mais si on considère la biodiversité qui s'en va -- parce que quand on s'en vient ici, on regarde à Sainte-Madeleine, il n'y a plus un arbre sur des kilomètres et des kilomètres de long. La biodiversité, autant animale que végétale, elle en prend un coup. Ensuite, les problèmes d'érosion qui surviennent avec ça, la désertification éventuelle qui va se produire, comme ça s'est produit dans l'Ouest, c'est ça que j'appelle les coûts environnementaux.

1515 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'accord. C'est parce que quand on a posé la même question à Rimouski, par exemple, on nous a répondu qu'il n'y avait pas de déboisement. Qu'il y avait, au contraire, un retour en jachère d'un certain nombre de terres et que c'était des pousses. Alors, ça doit être variable selon les régions. C'est pour ça que je voulais savoir quel est le paysage que vous avez vu en particulier, qu'on puisse préciser ensuite les questions quand on les posera.

M. GILBERT BEAULIEU :

1525 Mais, comme je vous dis, tout le long de la 10, même le long de la 20 ici, on en voit encore dans le bout de Saint-Hilaire, puis tout ça là. Saint-Hilaire, Saint-Jean-Baptiste, j'en ai vu tantôt en m'en venant. C'est du bois. Il y a probablement aussi des parties que c'est du débroussaillage, parce que c'est purement et simplement des arbustes, des choses comme ça, mais c'est jamais juste ça. C'est toujours boisé et une terre en jachère.

1530 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Parce qu'on a eu hier, dans les exposés de départ, des tableaux là-dessus. J'essaie de les retrouver.

1535 **LA PRÉSIDENTE :**

On a eu de deux ministères des informations. Le ministère de l'Agriculture qui nous a donné, à l'aide de photos satellite, le résultat du déboisement et du reboisement, et je pense qu'il y avait un déficit de 4 000 hectares.

1540

Par ailleurs, juste pour finir mon propos, à la Société faune et parcs, on donnait une information de l'ordre de 8 000 hectares. Ça m'a frappée quand vous avez fait votre présentation, monsieur Letendre. Alors, je me disais: je vais finir par poser ma question, savoir comment se fait-il que vous avez un regard différent, du simple au double.

1545

M. DENIS SANFAÇON :

Et, voilà l'occasion, madame la présidente. De mémoire, ce qui a été présenté par mon collègue de la FAPAQ couvrait l'ensemble de la Montérégie. J'ai présenté Montérégie Est. Si on additionne les deux, on arrive au même résultat.

1550

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

1555

M. DENIS SANFAÇON :

Bon, alors, peut-être quelques commentaires par rapport au phénomène de déboisement. Juste, d'abord peut-être en prémisses, un petit historique. En 1931, il y avait 2 484 891 hectares cultivés, en excluant les pâturages. Et, dans ce temps-là, évidemment, les pâturages occupaient de grandes surfaces et l'agriculture occupait quelque chose comme 3 millions d'hectares. Elle en occupe maintenant 2 100 000. Donc, il y a eu une perte de superficie occupée par l'agriculture tout au long de l'histoire depuis ce temps-là.

1560

Si on regarde plus particulièrement la région Montérégie, on voit que les producteurs agricoles possèdent 396 000 hectares et en cultivent 285 000, excluant les pâturages encore. Donc, il y a cet élément-là qui peut être pris en considération.

1565

Plus spécifiquement sur le déboisement, alors, à l'intérieur du zonage agricole, l'image satellite montre, avec sa résolution, il y a 30 mètres par pixel. Il ne faut pas calculer ça au pied carré, ce n'est pas les satellites de la NASA ou de la CIA. Il y a quand même une marge d'erreur. Et, il y a une difficulté aussi entre les friches et le reboisement.

1570

1575 Donc, nous, quand on a un doute, on calcule qu'il n'y a pas eu reboisement, on les met dans les friches. Donc, ça, il faut tenir compte de ça aussi. Malgré ça, ça donne quand même une idée du phénomène.

1580 Et, l'image satellite dont on disposait, c'est en juin 99, et à l'intérieur du zonage agricole, si on soustrait déboisés de reboisés, on arrive dans Montérégie Est à 4 429 hectares. Et, ce qui représente 0,8 % de la zone agricole.

1585 Si on regarde à l'extérieur du zonage agricole, on avait 736 hectares, ce qui représente 0,74 % du territoire situé à l'extérieur du zonage agricole. Donc, si on veut, toutes proportions gardées, un déboisement comparable, et dans l'un et dans l'autre. Je rappelle que c'est l'image du 11 juin 99.

1590 Si on regarde d'autres régions, on a, par exemple du côté de la Montérégie Ouest, une perte de boisé, en enlevant la partie reboisée, de 2 249 hectares, ce qui représente 0,56 % de la superficie à l'intérieur du zonage agricole. Et on a, à l'extérieur du zonage agricole, 807 hectares de perte, ce qui représente 1,28 % de la zone hors zonage agricole.

1595 Alors, c'est les données que nous avons. Et, comme je mentionnais, c'est une méthode qui est intéressante et qui va l'être quand on va reprendre la même méthode pour refaire des évaluations ultérieurement. Là, ça va être intéressant, parce que là, au départ, il a fallu faire des vérifications terrain pour être bien certain que quand on identifiait quelque chose à partir de l'image satellite, que c'était bien la réalité qu'on observait sur le terrain. Ce qui n'est pas toujours évident.

1600 L'autre chose qu'il faut dire, c'est que les cartes de base de départ, on n'a pas été capable d'avoir une carte initiale qui couvrait l'ensemble de la région, pour la même année. Donc, il a fallu prendre une carte, par exemple, pour la Montérégie Est, 70 % du territoire, c'est 1993. Bon, il a fallu compléter 30 % par deux autres cartes qui couvraient 15 % et qui étaient de données différentes.

1605 Là, ce qu'on va faire plus tard, c'est de comparer ce qu'on a là, avec les nouvelles données. Et, là, on va avoir quelque chose d'intéressant. Et qu'on va pouvoir suivre.

LA PRÉSIDENTE :

1610 Monsieur Marquis et, après, monsieur Letendre.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1615 Une petite question justement concernant le tableau que monsieur Sanfaçon a présenté, hier. Vous parlez de déboisement à l'intérieur du zonage agricole et à l'extérieur du zonage agricole. Est-ce que vous pourriez être un petit peu plus spécifique en ce qui concerne le déboisement à l'extérieur du zonage agricole? Est-ce que ça veut dire que c'est déboisé pour fins d'agriculture ou si ça va plutôt à l'urbanisation et autres utilisations?

1620 **M. DENIS SANFAÇON :**

1625 On n'a pas fait d'étude sur le terrain pour voir les finalités de déboisement, ni à l'intérieur de la zone agricole, ni à l'extérieur de la zone agricole. En Montérégie Est, compte tenu de ce qu'on sait qui constitue ce qui n'est pas dans la zone agricole, on peut penser que c'est des fins d'urbanisation.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Monsieur Letendre, s'il vous plaît.

M. MICHEL LETENDRE :

1635 Madame la présidente, monsieur pose des questions à savoir le coût à l'environnement de la déforestation. C'est évident que c'est difficile d'avoir un coût monétaire à l'hectare. Cependant, au niveau de la diversité faunique, ça a des conséquences assez importantes.

1640 Il y a un document en préparation à la Société de la faune et des parcs qui sera disponible en janvier, qui va relater les impacts justement de la déforestation sur la faune. Je pourrais citer quelques passages de ces études-là.

LA PRÉSIDENTE :

1645 Ce document-là va porter sur l'ensemble du Québec ou sur une région en particulier?

M. MICHEL LETENDRE :

Le document portera sur l'ensemble du Québec et fera le portrait de l'impact de la production porcine sur les habitats fauniques et la faune.

1650 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. MICHEL LETENDRE :

1655

Mais, entre autres, comme je parlais hier de la diversité faunique qu'on retrouve en Montérégie, effectivement, on est très, très choyé au Québec, en Montérégie par rapport au reste du Québec d'avoir cette grande diversité faunique.

1660

Mais évidemment, dans la vallée du Saint-Laurent où il y a une forte activité agricole, où on observe effectivement la déforestation, on s'inquiète fortement pour la survie de nombreuses espèces fauniques, que ce soit les espèces qui vivent dans les cours d'eau ou bien que ce soit les espèces terrestres.

1665

Il y a des études, par exemple, qui démontrent que dans les bandes riveraines des cours d'eau, on peut retrouver, dans ce qu'on appelle le milieu riverain sec, 80 % de toutes les espèces de reptiles, près de 60 % de toutes les espèces de mammifères et d'amphibiens, et plus de 40 % des espèces des oiseaux nicheurs.

1670

Ça fait que lorsqu'on fait tomber les forêts, lorsqu'on déboise le long des cours d'eau, là, à ce moment-là, il y a une menace à l'intégrité des habitats fauniques et à la survie de ces espèces-là.

1675

Aussi, il y a l'effet des masses forestières, si on peut appeler ça ainsi, qui retient plus d'eau que des superficies en culture. Il y a une étude, il y avait une conférence donnée par monsieur Beaulieu du MAPAQ, qui disait qu'une forêt retenait deux à trois fois plus d'eau qu'une superficie à nu.

1680

Là, à ce moment-là, lorsque vous avez, après la fonte nivale, après la crue printanière, lorsque la neige fond, à ce moment-là les eaux s'évaporent plus, les eaux quittent le bassin versant et ne reviennent plus. Ce qui fait que ça a des impacts sur la faune aquatique, notamment pendant les périodes d'étiage, les périodes de sécheresse, par exemple l'été, et où il y a des fortes chaleurs, à ce moment-là certains cours d'eau deviennent intermittents.

1685

Donc, il n'y a plus de circulation d'eau, les eaux se réchauffent, la température augmente à ce point tel qu'il y a des espèces qui ne peuvent plus vivre dans ces cours d'eau-là. Donc, on vient affecter la diversité faunique de ces cours d'eau-là. C'est des impacts de cette manière-là qu'il est difficile à donner des chiffres.

1690

Même, je parlais du cerf de Virginie qui est assez abondant, grâce aux hivers, à la série d'hivers cléments qu'on a eus au cours des dernières années. Cependant, avec la raréfaction des milieux boisés, il s'agirait qu'il y ait une séquence d'hivers difficiles, avec une bonne couverture de neige, et ça risquerait de mettre en péril les populations de cerfs de Virginie que nous avons. C'est des impacts de cette manière-là.

1695

On peut parler aussi des espèces menacées comme, par exemple, au niveau des espèces d'oiseaux, la pie-grièche migratrice qui, au début de la colonisation, avec le déboisement, avait vu ses populations augmenter, parce que c'est une espèce d'oiseaux qui

1700 apprécie les milieux ouverts et une diversité de paysages et est menacée depuis 1996. On ne voit plus d'espèces, de couples nicheurs, parce que cette espèce-là vivait le long des lisières des champs, profitait de la variété d'habitats agricoles, il faut le dire, comme des pâturages, des champs en friche et, entre autres, nichait dans des aubépines. Avec la disparition de ces haies entre les champs, on explique en partie la disparition de cette espèce-là. Il y a beaucoup d'espèces fauniques comme ça. On pourrait en parler longtemps.

1705

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez déposer un rapport qui va faire le tour de la question?

1710

M. MICHEL LETENDRE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1715

Merci, monsieur Letendre.

1720

Peut-être juste pour confirmer ce que disait monsieur Sanfaçon, il est exact, quand j'additionne vos chiffres et que je les compare à ceux de monsieur Letendre, on arrive à la même chose, c'est-à-dire 8 227 hectares. Dans votre cas, j'avais oublié hors zone agricole. C'est pour ça.

Vous avez une deuxième question, monsieur Beaulieu?

1725

M. GILBERT BEAULIEU :

1730

Oui, madame. Elle est un peu dans le même sens, mais en même temps un peu différente. À titre de citoyen, moi, je me pose la question suivante. Où est-ce que ça va s'arrêter, ça, le cycle qu'on voit se développer présentement? C'est-à-dire, le cycle de déboisement pour augmenter les surfaces d'épandage de lisier, l'augmentation du cheptel, à ce moment-là, pour rencontrer les coûts de ce déboisement-là, parce que j'imagine que ça ne se donne pas. Après ça, l'augmentation de la production de maïs parce que les champs, il faut bien les utiliser. On les a défrichés puis on a mis du lisier. Et, après ça, ce maïs-là, il faut qu'il soit mangé en quelque part. Donc, on va encore augmenter le cheptel et ça va faire une roue sans fin, ça, là. Un cercle vicieux. Où est-ce que ça va arrêter à un moment donné?

1735

LA PRÉSIDENTE :

1740 Monsieur Fortin, est-ce que ça va arrêter? Est-ce que le Règlement sur les exploitations agricoles a pour effet d'assurer un certain équilibre?

M. PIERRE FORTIN :

1745 Le Règlement sur les exploitations agricoles, lui, il ne s'arrête pas à la déforestation ou il ne s'arrête pas à la façon de produire. Nous, on fixe des objectifs environnementaux, on les mesure, on les contrôle. On applique la réglementation dans le cadre d'un développement durable de la production. Nous, on n'a pas de... je ne pourrais pas vous dire.

LA PRÉSIDENTE :

1750 En fait, on va essayer de pousser un petit peu plus loin. Actuellement, bon, vous allez faire un bilan phosphore sur la base du nombre d'unités animales actuel, parce qu'il y a un moratoire, ça ne devrait pas augmenter. Sur le nombre d'unités animales actuel, vous allez déterminer, en fonction de la richesse des sols, en fonction des besoins de la plante, en fonction des importations et exportations de phosphore d'une région à l'autre, vous allez déterminer le bilan phosphore de chacune des fermes.

1760 Et, dans la mesure où une ferme va se retrouver en surplus de phosphore par rapport au nombre d'hectares dont elle dispose pour épandre ses lisiers, vous allez devoir trouver, de concert avec ce producteur, des solutions pour disposer des surplus.

1765 Ces solutions peuvent être de l'ordre de: j'acquière d'autres terres. Je m'entends avec un voisin pour épandre mon surplus. Ou je diminue mon cheptel pour produire moins de déjections. Bon, alors, on peut y aller. Mais il n'en demeure pas moins qu'on va avoir besoin de terres additionnelles. Probablement, en tout cas. On le verra, le bilan nous le dira. Mais on peut penser qu'il y aura un besoin dans certaines régions de terres additionnelles.

1770 C'est un peu ça, la question de monsieur. Jusqu'où on va? Parce que là, on est à toutes choses égales, par ailleurs. C'est-à-dire qu'on n'augmente pas le nombre d'unités animales mais, une fois qu'on aura déterminé les solutions puis qu'on aura arrêté les solutions, il y a peut-être d'autres projets qui vont vous être présentés, d'autres demandes d'autorisation, de certificat d'autorisation ou d'autres avis de projet qui vont vous être soumis, en plus de tous les autres projets que vous ne verrez pas parce qu'ils sont sous le 1 600 kilogrammes de phosphore.

1775 Alors, jusqu'où? Monsieur dit: jusqu'où on s'en va? Qu'est-ce qui fait qu'on va atteindre, un jour, un certain équilibre?

M. PIERRE FORTIN :

1780

1785 Comme je disais tout à l'heure, nous, on fait la gestion ferme par ferme, on prend en considération la charge de phosphore, la situation réelle des fermes. Qu'est-ce qui pousse maintenant ou comment on peut comprendre plus le phénomène de déforestation? C'est qu'il y a une certaine quantité de superficie qui est nécessaire à l'épandage. La norme phosphore, elle, vient demander plus de superficie pour respecter la norme qu'on fixe. Et, l'autre pression, c'est l'augmentation du cheptel.

1790 Donc, la question, c'est: on va s'arrêter où? Moi, je pense qu'il faut s'interroger sur les outils qu'on a. Et, qui possède des outils concernant l'aménagement du territoire pour être capable -- je vous donne des pistes, là, parce que, nous, on n'a pas d'outil réglementaire sur le territoire, mais peut-être que les maximums de déforestation ou les boisés qu'on doit conserver peuvent peut-être faire l'objet d'une réglementation municipale ou d'une MRC, qui ferait en sorte qu'elle se donne des outils pour soit le contrôler ou soit fixer des balises pour éviter continuellement qu'il y ait...

1795 **LA PRÉSIDENTE :**

1800 Donc, ce que vous êtes en train de me dire, c'est que, dans le fond, avec la gestion ferme par ferme, ce ne sera pas suffisant pour contrôler le développement de la production porcine dans le respect de l'environnement. Il va falloir mettre en place autre chose, d'autres solutions, d'autres mécanismes, pour s'assurer que tout se fasse dans le respect de l'environnement.

1805 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui. Nous, on part toujours du principe ferme par ferme. La réalité de la ferme du producteur. Donc, une réalité qui est plus individuelle. Maintenant, quand la collectivité ou le milieu veut aménager leur territoire ou leur région, bien, là, c'est plus à ces instances-là qu'ils peuvent se donner les outils. Nous, on ne les a pas.

1810 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

1815 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1820 Autrement dit, chacun voit l'arbre mais personne voit la forêt. Je vérifierais auprès du ministère de l'Agriculture. Monsieur évoque une spirale inflationniste d'une certaine manière, là. Est-ce que, au ministère de l'Agriculture, vous avez des objectifs globaux que vous voulez rencontrer ou si, vous aussi, vous répondez à la demande de producteur, un par un, sans considération, sans stratégie globale sur l'ensemble du développement?

LA PRÉSIDENTE :

1825 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1830 Merci, madame la présidente. Les objectifs que les décideurs ont donnés à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire étaient en termes d'emplois et en termes de valeur d'exportation et en termes d'investissement, et non pas en termes de développement des productions spécifiquement.

1835 Les constats qui étaient faits, à ce moment-là, étaient à l'effet que 52 % des produits sur les tablettes des épiceries québécoises étaient des produits qui venaient de l'extérieur, puis que le bilan bioalimentaire du Québec est un bilan négatif en 96.

1840 Alors, les objectifs ont été donnés, non pas en termes de développement du nombre, mais en termes de développement par rapport à ces constats-là.

1845 C'est certain que si on regarde séparément les actions de chacun des ministères, on ne voit pas nécessairement l'ensemble de l'oeuvre. Mais si on prend en compte les responsabilités du monde municipal en termes d'aménagement, les schémas d'aménagement; si on prend en compte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement qui fixent, qui demandent aux MRC d'intervenir, notamment dans le cas du déboisement; si on prend en compte que les surfaces disponibles ont quand même -- le territoire du Québec au niveau agricole, il y a quand même une limite, et que cette limite-là, elle ne sera pas extensible, à moins que le réchauffement de la planète nous amène à aller un peu plus au nord; si on prend en compte qu'on importe encore 48 millions de kilos de phosphore en provenance de la Floride qu'on épand sur les terres du Québec, et qui pourraient être substitués pour faire de la place à ce qu'on a en niveau phosphore animal; si on prend en compte la Politique de l'eau; si on prend en compte les limites du marché, je pense que là, on peut avoir une idée plus globale.

1855 Évidemment, je pense que le gouvernement a demandé à la Commission justement de se pencher un peu sur ces impacts-là que constitue le développement de la production porcine, vu dans un ensemble de développement durable. Mais je pense que c'est tout ça qu'il faut regarder et ça serait assez vaste que d'en traiter au complet.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1860

Oui, oui, c'est l'objet global du regard que nous devons poser en un sens. Mais la question de monsieur reste intéressante. Je ferai remarquer aux deux interlocuteurs que vous renvoyez tous les deux aux MRC. Or, les MRC sont tenues, par ailleurs, de respecter la priorité à l'agriculture. Alors, là, les garanties ne sont pas très fortes.

1865

Est-ce que je me trompe en disant ça, monsieur Nadeau? Je vous ai vu opiner.

M. JEAN NADEAU :

1870

Effectivement. Il y a une insistance quand même mise sur la question de la priorité des activités agricoles. Par ailleurs, quand monsieur Sanfaçon mentionne qu'il y a des demandes faites aux MRC relativement aux interventions sur le déboisement dans les orientations gouvernementales, en fait, ce n'est pas une demande, c'est une invitation à prendre en considération la problématique du déboisement. C'est différent d'une demande.

1875

Par ailleurs, on a eu déjà l'occasion de discuter un peu de la chose. J'aimerais peut-être rappeler que les municipalités ont la possibilité d'intervenir pour régir ou restreindre et non pas prohiber l'abattage d'arbres. Elles n'ont donc pas d'obligation formelle d'intervenir dans ce domaine-là.

1880

Par ailleurs, un relevé qu'on a pu faire très succinct d'interventions de MRC sur l'ensemble du Québec -- en fait, il y a une trentaine de MRC qui peuvent intervenir à cet égard-là ou qui peuvent avoir des dispositions dans leur schéma d'aménagement, et parmi ces trente MRC-là, en fait, la totalité prévoit des exceptions pour la mise en culture des sols.

1885

Un autre élément également qu'il faut prendre en considération dans la problématique -- puis, ça, ça vise aussi bien les milieux, en fait, où il se pratique de l'agriculture, que les milieux, disons, plus boisés, on pense à l'exemple de Carleton ou de la MRC d'Avignon qu'on a visitées récemment -- en fait, les municipalités, bien qu'elles aient une possibilité légale, si on regarde sur le plan de l'application, ça, des fois les choses se compliquent un peu, dans le sens où notamment il y a des questions de compétence, des fois au niveau municipal, que l'on n'a pas.

1890

Il y a des MRC, une vingtaine à ma connaissance, qui sont quand même dotées de ressources compétentes, ils ont engagé des ingénieurs forestiers, mais c'est quand même la minorité.

1895

Par ailleurs, il y a toute la question également, quand on veut mettre ou quand on veut poursuivre quelqu'un qui n'a pas respecté la réglementation, bien, nécessairement, c'est des interventions auprès de la Cour supérieure, avec les coûts que ça peut entraîner. Et, puis il y a toute la question de la constitution de la preuve aussi qui génère quand même des déboursés importants.

1900

1905 Il y a, d'ailleurs, une municipalité dans la MRC de Rimouski Neigette qui, elle, a dû
recourir – je pense que ça a été mentionné aussi lors de notre visite à Rimouski – à un fonds
d'aide qui avait été mis en place sur le plan régional, parce qu'elle n'avait pas elle-même les
ressources suffisantes pour assurer l'application de sa réglementation.

1910 Alors, il y a une multiplicité de facteurs, en fait, qui peuvent expliquer l'intervention ou la
non-intervention des municipalités dans le domaine forestier.

LA PRÉSIDENTE :

1915 Alors, monsieur Beaulieu, je vous remercie.

Nous allons prendre une pause de dix minutes. Au retour de la pause, je vais demander
à La Financière agricole de faire sa présentation sur les programmes d'assurance-stabilisation
du revenu agricole et leur régime complémentaire, également. Merci.

1920 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1925 Alors, comme je vous l'ai dit avant la pause, nous allons maintenant laisser la parole à
monsieur Claude Robitaille qui, à la demande de la Commission, a préparé une présentation
des programmes de La Financière agricole, mais particulièrement deux programmes: soit celui
concernant la stabilisation des revenus agricoles et le programme complémentaire également.

1930 Alors, je vous laisse la parole. La Commission va probablement interagir avec vous tout
au long de votre présentation pour bien comprendre vos programmes.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1935 Merci, madame la présidente. Alors, il me fera plaisir de répondre, au fur et à mesure
des questions, et si les éléments de réponse arrivent un petit peu plus loin, je vous le
mentionnerai au fur et à mesure.

1940 Alors, au programme, cet après-midi, on a deux sujets, qui sont deux programmes qui
visent à stabiliser les revenus des entreprises agricoles. Le premier dont je vais vous parler,
c'est l'assurance-stabilisation du revenu agricole qui est le plus vieux ou le plus ancien de nos
programmes, et le tout nouveau et le dernier, qui est le compte de stabilisation du revenu
agricole.

1945

1950 Alors, l'assurance-stabilisation, elle, protège depuis 1975 les entreprises agricoles contre les pertes de revenu imputables aux fluctuations des prix de marché des produits agricoles assurés. Dans le porcelet, ce régime-là est arrivé en 1978, et dans le porc à l'engraissement, c'est arrivé en 1981, parce que les programmes sont arrivés de façon successive.

1955 Alors, les protections offertes sont contractuelles et collectives. Donc, on parle d'un régime collectif de stabilisation du revenu agricole. C'est facultatif. Donc, l'entreprise ou les producteurs et productrices ont le choix d'y adhérer ou de ne pas y adhérer. Et, quand ils y adhèrent, ils souscrivent pour une période d'une durée de cinq ans, renouvelable à ce moment-là.

1960 Alors, l'assurance-stabilisation, c'est une protection qui répond aux principes civils d'assurance. Qu'est-ce qu'on entend par ça? C'est un peu comme dans les assurances dommages. On parle de primes qui sont calculées selon les risques, on parle d'évaluation de perte et d'indemnités ou d'indemnisation, le cas échéant, s'il y a lieu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1965 Est-ce que ça veut dire que La Financière peut faire faillite?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1970 Non, parce qu'elle doit assurer, à ce moment-là, toujours un maintien en équilibre des fonds d'assurance, dans le calcul de ses primes évidemment.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1975 Et, si elle n'y parvient pas, c'est le gouvernement qui compense?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1980 Ça ne fait pas partie des objectifs. L'objectif est vraiment de toujours atteindre un niveau d'équilibre au niveau des fonds, quand on détermine la prime annuellement en fonction des pertes couvertes et des risques escomptés par rapport au prix du marché.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1985 Mais vos fonds initiaux sont des fonds gouvernementaux?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui.

1990 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

De combien?

1995 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Oh! Je ne saurais vous dire, mais le budget annuel de La Financière, c'est de 305 M\$. C'est environ 200 M\$ par année qui sont versés dans les fonds d'assurance, mais sous forme de cotisation dans les proportions un tiers - deux tiers: un tiers assumé par les agriculteurs, les deux tiers par La Financière, à ce moment-là.

2000 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est-à-dire, 200 M\$ par vous et 100 M\$ par les producteurs.

2005 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

À peu près, effectivement. C'est des ordres de grandeur pour l'ensemble des fonds d'assurance.

2010 **LA PRÉSIDENTE :**

Je croyais que c'était 300 M\$?

2015 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

C'est le budget total qui vient du gouvernement du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2020 D'accord.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2025 Parce qu'il y a l'assurance-récolte, aussi, dont La Financière assume une partie de la prime, 50 % de la prime. Et aussi des budgets de fonctionnement.

LA PRÉSIDENTE :

2030 C'est beau.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2035 Ça va? Donc, le risque s'exprime collectivement. Tous les adhérents reçoivent en même temps les mêmes compensations. Et, pour un secteur donné, l'occurrence d'un risque est toujours égal à 100 %. En fait, ce qui veut dire que quand on verse, exemple, une compensation dans le porc à l'engrais, c'est l'ensemble des producteurs de porc à l'engrais qui reçoivent une compensation, même si on parle d'un régime collectif.

2040 À titre d'exemple, nos régimes collectifs d'assurance-médicaments, pour en bénéficier, il faut envoyer des factures ou des reçus d'achat de médicaments, alors que les producteurs qui sont inscrits dans le cadre des régimes collectifs d'assurance-stabilisation, c'est les calculs qui nous permettent, à ce moment-là, d'établir une indemnisation à être versée et ils sont automatiquement indemnisés en fonction du nombre d'unités assurées. Ça va?

2045 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que vous avez beaucoup de monde qui ne s'assure pas?

2050 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bonne question! Ce serait des gens qui n'ont pas le minimum assurable dont on verra un petit peu les -- mais, de façon générale, la plupart, l'ensemble des producteurs et productrices bénéficie de ces programmes-là, et je pense qu'avec l'historique qu'on a, ça a permis de démontrer le bien-fondé de cet outil-là.

2055 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

2060 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Alors, en raison de l'intensité du risque, la tarification de la prime est sujette à des fluctuations importantes, ce qu'on disait. Il faut quand même s'assurer de l'équilibre de nos fonds, année après année.

2065 Vous avez ici une liste des productions couvertes en 2001, par secteur. En secteur animal, on retrouve porcs, porcelets. Et, si on voulait trouver un modèle similaire dans d'autres productions, exemple dans le veau d'embouche et le bouvillon d'abattage, donc, l'entreprise qui fait du porcelet peut faire aussi de l'engraissement de ses porcs, l'entreprise de veau d'embouche pourrait aussi faire du bouvillon d'abattage, mais comme ça peut être aussi deux programmes complètement distincts l'un de l'autre au niveau des assurances, l'assurance-stabilisation.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, quelqu'un peut s'assurer pour ces trois productions?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2080 Il peut s'assurer pour toutes les productions dont vous voyez la liste énumérée.

LA PRÉSIDENTE :

2085 D'accord.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que ça arrive que le même animal se retrouve dans deux catégories?

2090 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Non, parce que là, c'est une question de poids ou une question d'âge, qui fait qu'il change de catégorie de programme.

2095 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Un porcelet, c'est quoi?

2100 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

C'est jusqu'à 20 kilos.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2105 Puis, après ça, c'est un porc à l'engraissement?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2110 Après ça, ça devient un porc à l'engraissement, effectivement. Tenant compte des systèmes de production, à ce moment-là, il change complètement d'infrastructure au niveau physique en plus. Ce qui fait que c'est plus facile, encore là, de les décompter en termes de mise en marché.

2115 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, comment vous le savez? Par la déclaration de l'assuré?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2120 En fait, il y a deux sources d'information. Quand on parle dans le cadre du programme
porcelet, c'est le nombre de truies en inventaire que le producteur détient et, à ce moment-là,
c'est soit des inventaires ou encore des déclarations des producteurs. Et cette déclaration-là
peut être validée a posteriori par une visite chez le client. Et, concernant les porcs à l'engrais,
c'est via le système d'enchère électronique. C'est la source d'information pour que ce porc-là soit
2125 admissible au programme d'assurance-stabilisation.

LA PRÉSIDENTE :

Dans le cas du porcelet...

2130

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui?

2135

LA PRÉSIDENTE :

... vous dites que c'est le nombre de truies en inventaire. Quand on compense, on
compense sur la base des truies ou sur la base des porcelets?

2140

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Sur la base des truies en inventaire. Le modèle est bâti en fonction des truies en
inventaire.

2145

LA PRÉSIDENTE :

Et, dans votre modèle, on sait qu'il y a des producteurs qui sont plus efficaces que
d'autres, qui vont avoir, je ne sais pas, 25 porcelets plutôt que 20 ou 21. Est-ce qu'ils retirent,
finalement, un bénéfice d'être plus productifs? Comment c'est pris en compte?

2150

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2155 Définitivement, parce que le régime porcelet est bâti, évidemment, sur la base d'un modèle où on a certaines données techniques qu'on a observées sur des fermes qu'on a enquêtées. Et, c'est des fermes qui ont entre 100 et 500 truies en inventaire. Donc, on fait de la cueillette d'informations.

2160 Et, ce qu'on a observé et qui nous a donné dans le modèle, on parle de 18 porcelets produits par truie en inventaire. Si on considère qu'il y a toujours des cochettes de remplacement, quand on ramène ça aux truies productives, ça fait environ 21.5 porcelets produits par truie productive. Et, quand on entendait au cours des dernières rencontres des rendements rapportés entre 20 et 25, on trouve que là ça confirme que le modèle est pas mal dans la catégorie.

2165 Pour l'entreprise qui est plus performante que le modèle, évidemment, elle reçoit la même compensation à l'ASRA qui est basée sur un modèle. On parle d'un régime collectif. Tout à l'heure, avec le compte de stabilisation du revenu agricole, on va voir l'effet bénéfique de la productivité sur les bénéfices des programmes de protection.

2170 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais l'entreprise qui est plus productive se trouve à recevoir une compensation...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2175 La même.

LA PRÉSIDENTE :

2180 C'est la même. C'est basé selon le même calcul. Mais est-ce que quelque part ils ne perdent pas? C'est ça que j'essaie de voir. Compte tenu qu'ils sont plus productifs, est-ce qu'ils n'assument pas une perte?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2185 C'est la règle d'un régime collectif. Donc, tout le monde est traité sur la même base, sur la base d'un modèle de ferme. Et, à ce moment-là, l'entreprise qui est moins productive, elle a moins de revenu parce qu'elle vend moins de porcelets, elle aura le même montant d'ASRA. Mais l'entreprise qui est plus productive, elle, va vendre plus de porcelets, mais elle va recevoir
2190 exactement le même montant de l'ASRA que l'entreprise la moins productive.

LA PRÉSIDENTE :

Basé sur son nombre de truies.

2195

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est ça. Sur la base du nombre de truies en inventaire. Alors, qu'au niveau du porc à l'engrais, c'est vraiment le porc mis en marché. Donc, là, la productivité, parce que c'est la résultante, donc le porc mis à l'engrais.

2200

Alors, comment la cotisation est établie? Alors, l'assuré verse une cotisation ou une prime qu'il va payer, à une date prédéterminée, selon les productions couvertes. C'est basé sur les risques historiques et l'équilibre des fonds d'assurance.

2205

Dans le porc à l'engrais, le prélevé se fait à l'enchère électronique. Donc, le producteur n'a pas à verser de prime directement, c'est une entente qu'on a avec la Fédération des producteurs de porcs. Alors que dans le porcelet, c'est le producteur qui doit verser sa cotisation annuellement. Et, cette cotisation-là peut être prélevée sur une avance à recevoir ou sur un paiement final d'une indemnité d'une année antérieure. Et, la prime est partagée entre le producteur et La Financière dans les proportions d'un tiers et deux tiers.

2210

Alors, le calcul de la compensation, c'est le revenu stabilisé moins le prix de vente moyen. Alors, la garantie...

2215

LA PRÉSIDENTE :

Excusez-moi, monsieur Robitaille.

2220

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

2225

Le deux tiers qu'assume La Financière agricole, est-ce qu'il est entièrement financé par le Québec ou s'il y a une contribution fédérale sur ce deux tiers-là?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2230

Est-ce qu'il y a une proportion précise qui vient du fédéral par rapport à ça? Un instant. Alors, on me dit qu'il y a une portion qui vient, effectivement, des transferts fédéral-provincial dédiés à l'agriculture. Alors, c'est environ 100 M\$ par année qu'on reçoit. Et, de ces sommes-là, il y a une partie qui vient aussi pour l'assurance-récolte qui est partagée fédéral-provincial, à raison de 50-50. Donc, si on prend la prime à l'assurance-récolte, pour chaque 100 \$, il y a 50

2235

\$ qui vient du producteur, 25 \$ du provincial, 25 \$ du fédéral. Et, il y a d'autres sommes qui viennent du fédéral, qui permettent, à ce moment-là, d'équilibrer le budget au niveau des programmes.

2240 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, sur votre 300 M\$ que vous avez annuellement, il y en a 100 M\$ qui vient du gouvernement fédéral?

2245 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Non. Il y a un 100 M\$ additionnel.

2250 **LA PRÉSIDENTE :**

En plus?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2255 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

2260

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2265 Ça va? Alors, on dit que la garantie est calculée -- je vous rappelais au cours des sessions précédentes que la base de l'ASRA, c'est de garantir le salaire d'un ouvrier spécialisé pour établir le modèle. Alors, il est fixé à 70 % du salaire de l'ouvrier spécialisé dans le porc et 90, dans le porcelet. C'est basé sur le coût de production d'une ferme modèle.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2270 Évidemment, vous ne vous en sortirez pas. Pourquoi 70 à l'un et 90 à l'autre?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2275 Alors, c'est un programme d'assurance. Donc, l'ensemble des programmes, de façon générale, ont une protection à 90 %, l'autre 10 % n'étant pas couvert par l'assurance. C'est comme la franchise, si on peut appeler ça. Et, pourquoi 70 dans le porc versus 90 dans le porcelet? C'est parce que dans la production porcine, quand on prend les données historiques sur un certain nombre d'années, les revenus sont supérieurs au coût de production et les calculs

2280 nous donnent qu'en couvrant 70 %, le 20 % manquant, il vient du prix du marché qui est, à l'occasion, supérieur au coût de production. C'est les actuaires qui nous ont amenés vers cet écart-là entre le producteur de porc et de porcelet.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2285 Est-ce que ça veut dire que dans vos calculs, vous présumez que la production de porcelet est toujours déficitaire?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2290 Elle est moins rentable, effectivement, que la production de porc à l'engrais. Elle est un peu comme les autres productions, comme l'agneau, le bouvillon, le vache-veau et les autres productions.

LA PRÉSIDENTE :

2295 Ils ont 90 % dans ces cas-là?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2300 Ils sont couverts à 90 % dans le calcul du coût de production. Au lieu du 70 qu'on retrouve dans le porc à l'engrais.

Alors, le prix du marché, lui, est déterminé en fonction de la moyenne des prix compilés par La Financière auprès des acheteurs et des exploitants.

2305 Au niveau du porcelet – ça va répondre en partie à une de vos questions – c'est 30 entreprises spécialisées qui reflètent le modèle, auprès desquelles on compile le prix de vente des porcelets de ces entreprises-là sur le marché libre, pour nous permettre de déterminer le prix moyen des ventes, alors que le porc, bien, c'est le prix de l'enchère électronique qui nous permet de déterminer le prix moyen du marché versus le revenu stabilisé.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2315 Attendez un peu. Vous payez les truies mais vous comptez les porcelets pour établir le prix.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2320 En fait, c'est qu'on calcule le revenu par truie, en fonction de 18 porcelets vendus par
truie en inventaire. Et, le prix moyen de vente de ces porcelets-là, on compile l'information
auprès de 30 entreprises spécialisées dont leur taille varie entre 100 et 500 truies en inventaire.
Donc, on va chez ces clients-là, on compile à quel prix ils ont vendu l'ensemble de leurs
porcelets et on fait une formule statistique pour aller chercher le prix moyen par porcelet, et on
ramène ça par truie en inventaire, ce qui nous donne notre prix ou notre revenu à couvrir, notre
2325 prix moyen de marché. Et là, par le modèle, on a établi notre revenu stabilisé, et la
compensation, c'est l'écart entre les deux.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2330 Alors, la vente des porcs avec l'enchère électronique...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2335 Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

... est-ce que, à ce moment-là, ça tient compte de l'indice...

2340 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2345 ... qui, en général, est à 108, 109, quelque chose comme ça, la moyenne. Donc, à
ce moment-là, ce n'est pas l'indice 100, c'est l'indice 108, 109 qui est utilisé pour la
comparaison.

2350 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Je sais que la compilation se fait -- là, on cible encore là des catégories d'entreprises
entre 2 000 et 10 000 porcs produits par année et on compile leurs résultats de vente à ces
entreprises-là et, effectivement, l'indice peut varier et donner un prix moyen. Mais pour le calcul
2355 du modèle X je me revire vers mon spécialiste X alors, le prix du marché, c'est l'indice tel
qu'observé lors de la transaction.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2360 Les porcelets, j'ai encore un petit peu de difficulté. Vos 30 entreprises spécialisées auprès desquelles vous faites enquête...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2365 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2370 ... quels sont les moyens de contrôle que vous avez pour être sûr qu'elles vous présentent leurs vraies factures et non pas des factures un petit peu plus élevées que la réalité. J'aurais tendance à vouloir monter le prix, moi, de mes truies, le coût de mes truies, pour recevoir une compensation supérieure. Quels sont les mécanismes que vous avez en route pour faire l'inventaire de ça?

2375 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

2380 Je vais vérifier auprès de mon collègue spécialiste du programme, pour savoir comment on cible les 30 entreprises et je vous reviens. Alors, c'est un choix aléatoire parmi une banque d'entreprises clientes chez nous et ce qu'on demande, à ce moment-là, c'est une fois que leur année est complétée, on leur demande de nous sortir les factures de vente. L'entreprise ne sait pas avant qu'elle va être enquêtée en termes du prix. Donc, c'est vraiment les résultats obtenus par cette entreprise-là, une fois son année complétée. Donc, elle ne peut pas savoir qu'elle va être visitée par La Financière pour compiler ses résultats.

2385 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, quand vous parlez de vente, c'est d'achat que vous voulez parler.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2390 Bien, la vente de ses porcelets. L'entreprise qui va vendre ses porcelets, elle, elle met en marché des porcelets et c'est ces factures de vente de porcelets-là qu'on va lui demander de nous ressortir, une fois son année complétée. Et, elle ne le sait pas d'avance qu'elle va être visitée par nous.

2395

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2400 Oui, mais comment vous pouvez la payer sur son revenu, alors que vous voulez compenser ce que ça lui coûte. C'est ses dépenses que vous devriez surveiller?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2405 Les dépenses, elles, sont établies à partir du modèle, la ferme modèle. Et, il y a tout un travail, un comité qui travaille régulièrement pour actualiser ce qu'on appelle le coût de production.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2410 Donc, il y a deux modèles. Il y a un modèle de dépenses qui est établi sur un grand ensemble de fermes?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2415 En fait, il y a ce qu'on appelle le coût de production qui est établi et, ça, il y a un centre d'étude sur les coûts de production qui a été mis en place par La Financière. Et cette étude sur les coûts de production là est dirigée, depuis plusieurs années, par le ministère de l'Agriculture. Et, on vous reviendra avec quelque chose de plus précis, sur comment on établit le coût de production à l'ASRA avec les gens du ministère. C'était prévu, mais c'est reporté un petit peu.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce coût de production, c'est celui qui vous permet d'établir le revenu stabilisé.

2425 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2430 Celui qui va être assuré...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Couvert.

2435 **LA PRÉSIDENTE :**

... ou garanti au producteur. C'est ça?

2440 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Exactement. Alors, le coût de production, lui, c'est une enquête de coût pour aller chercher différentes données sur le coût de production par rapport à la taille du modèle qu'on a déterminé. Et, ça va permettre de déterminer le revenu stabilisé.

2445

Maintenant, ce qu'il faut aller chercher annuellement, c'est les prix du marché. Et, le prix du marché dans le porcelet, c'est en allant enquêter 30 entreprises, choisies au hasard, une fois que l'année est complétée. Donc, elles ne savent pas d'avance qu'elles vont être enquêtées par La Financière, pour connaître à quel prix elles ont vendu leurs porcelets.

2450

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui vous permet d'établir le revenu par truie...

2455

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

2460

... que lui a procuré sa vente de porcelets sur le marché.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2465

Exactement. Son revenu réel.

LA PRÉSIDENTE :

Et, c'est l'écart entre les deux. S'il y a un écart positif...

2470

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Il n'y a pas de compensation.

2475

LA PRÉSIDENTE :

... il n'y a pas de compensation. Si c'est négatif, il y a une compensation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2480

Et, comme votre calcul, c'est 18 porcelets par truie, si le type a eu 22 ou 23 par truie, à ce moment-là, il se trouve à avoir -- il est payé comme s'il avait plus de truies que ce qu'il avait en réalité.

2485

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Non, parce que, lui, notre producteur, il va être compensé sur le nombre de truies en inventaire, peu importe sa performance d'entreprise. Si, lui, il en vend 23 par truie en inventaire, tant mieux pour lui, parce que là il vient d'augmenter son revenu, mais il va avoir la même compensation d'ASRA.

2490

Et, pour compléter votre énoncé, madame Boucher, si le revenu du prix du marché est supérieur au revenu stabilisé, il n'y aura pas de compensation, mais il va falloir qu'il verse quand même une cotisation pour maintenir son adhésion à l'assurance-stabilisation. Il a quand même une facture à payer, pareil.

2495

LA PRÉSIDENTE :

Je veux juste revenir sur vos porcelets, toujours.

2500

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui.

2505

LA PRÉSIDENTE :

Parce que je veux être sûre qu'on comprend tous très bien. En d'autres termes, vous allez chez 30 producteurs. Là-dedans, il y a des producteurs qui peuvent produire 25 porcelets; il y en a qui en produisent 18; il y en a qui en produisent 21. Bon. Vous allez établir le revenu moyen de ces 30 producteurs. Est-ce que c'est bien ça?

2510

M. CLAUDE ROBITAILLE :

On va aller chercher le prix de vente des porcelets. C'est tout ce qu'on va chercher chez ces producteurs-là. À quel prix ils ont vendu leurs porcelets.

2515

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Mais compte tenu que c'est par rapport à la truie que vous compensez, notre truie va vous rapporter, dans un cas, 25 fois tel prix; dans l'autre cas, 22; dans l'autre cas, 18. Donc, on va se retrouver avec un revenu moyen par truie, qui tient compte justement de ces écarts-là de productivité. Est-ce que j'ai tort?

2520

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2525

En fait, c'est qu'on ne va pas chercher chez notre producteur son revenu par truie. Dans les 30 entreprises, on ne va pas enquêter son revenu par truie. On va plutôt enquêter le prix de vente de ses porcelets. Et, c'est la somme de toute cette information-là, multipliée par 18, qui va nous donner le prix du marché ou les revenus que le modèle a rapportés au cours du dernier exercice.

2530

LA PRÉSIDENTE :

C'est très clair.

2535

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est une bonne gymnastique. Ça va jusque là?

2540

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2545

Parfait. Alors, quand on parle du contrat d'assurance-stabilisation, on dit qu'il participe pour une période de cinq ans, ce que je mentionnais en début. Il s'engage à respecter les conditions d'admissibilité. Donc, quelques-unes, entre autres: être propriétaire des porcs qu'il produit; être propriétaire de ses truies; être propriétaire des porcs qu'il met en marché; que ce soit exploité au Québec. Évidemment, ça fait partie de certaines de ces conditions-là.

2550

Les exigences spécifiques à chaque production sont établies selon des normes minimales d'unités assurables. Exemple: dans le porcelet, c'est 15 truies en inventaire. Un propriétaire qui aurait 10 truies en inventaire n'est pas admissible au programme. S'il a 15 truies, puis qu'il met en marché au moins 225 porcs à l'engrais, il est admissible. S'il est uniquement engraisseur, c'est 300 porcs mis en marché par année. Ça fait partie des minimums.

2555

Et il n'y a pas, dans le cas du porc et du porcelet, des dates limites d'adhésion. On peut adhérer n'importe quand dans l'année. C'est une particularité. Alors que si on prend un exemple, dans le maïs-grain, l'adhésion à l'ASRA dans le maïs-grain doit se faire avant le 1er août, donc avant les récoltes. On ne peut pas adhérer en cours de récolte puis dire: *Bien, là, ça va mal. Les prix viennent de tomber, mes rendements ne sont pas terribles, je vais adhérer à l'assurance-stabilisation+, ça fait plutôt spécial comme approche par rapport à l'assurance.

2560

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2565

C'est ça. C'est comme un gars qui s'assure quand il a un accident.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2570

Effectivement. Alors, le nombre d'unités assurables d'une entreprise est déterminé de différentes façons, selon la production concernée. Alors, dans le porc, c'est une information transmise par le système de vente, ce que je vous disais, par le système de vente d'enchère électronique. Et, dans le porcelet, c'est par l'inventaire qu'on fait auprès d'entreprises ciblées.

2575

Alors, le revenu stabilisé, il est établi à partir d'une étude économique visant à définir les modèles d'une ferme type spécialisée pour chacun des produits ou des groupes de produits assurables. J'entends par groupes de produits assurables ce qu'on appelle céréales, maïs-grain et soya, ça fait partie d'un groupe dans le programme d'assurance-stabilisation.

2580

Cette étude fait l'objet d'une actualisation régulière, afin de capter l'évolution des secteurs. Et, actuellement, on est en train de refaire l'étude du coût de production en production porcine dans l'année 2002-2003, parce que l'année du régime se termine au 31 mars. Donc, pour l'année 2003-2004, normalement on devrait avoir de nouveaux paramètres de régime.

2585

Une fois qu'il a été actualisé, après ça, bien, il y a une indexation des différentes composantes de ça qui se fait annuellement.

LA PRÉSIDENTE :

2590

Le revenu stabilisé, c'est bien la somme du coût de production, selon ce qui est obtenu par votre modèle, plus 70 % du salaire d'un technicien...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2595

De l'ouvrier spécialisé.

LA PRÉSIDENTE :

2600

... de l'ouvrier spécialisé.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Ou 90, si on est dans le porcelet.

2605

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, selon le cas. Et, c'est la somme de ces deux éléments-là qui vous donne le résultat du revenu stabilisé.

2610

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Qui nous donne le revenu stabilisé, effectivement.

2615

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien ça.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2620

Alors, le prix moyen de vente est, pour chaque produit assurable, la moyenne des prix ayant prévalu au cours d'une année d'assurance pour les entreprises spécialisées dans leur domaine concerné. Ce que je vous disais tout à l'heure. On cible, exemple, nos maternités entre 100 et 500 truies et on va chercher l'information là.

2625

Aussi, le prix moyen de vente est obtenu à partir d'études statistiques réalisées auprès d'un échantillon statistiquement valable. Donc, on a des gens qui valident cette information-là, de façon à ce que ça reflète le plus possible le marché. Et je ne suis pas statisticien, loin de là.

2630

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que les porcs exportés sont comptés dans vos...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2635

Dans le calcul, c'est tous les porcs qui sont mis en marché par l'enchère électronique. Parce que après la vente du produit vivant, donc notre carcasse à l'abattoir, quelle en est la destination? On ne le sait pas, puis on n'est pas en mesure de le retracer.

2640

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, les porcs exportés sont vendus dans l'enchère électronique?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2645

Tous les porcs sont mis en marché par le même système. Donc, c'est l'enchère électronique qui est la seule source.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2650

Oui. Il y en a quelques-uns qui échappent au système. C'est ceux de la filière biologique, si ma mémoire est bonne dans les échanges qu'on a eus antérieurement.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2655

Ça peut arriver.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2660

Monsieur fait signe que non, en arrière. Mais on a eu des informations dans une région, je ne me rappelle pas laquelle, dans laquelle des gens passaient par une autre filière complètement.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2665

Par rapport à la production biologique, effectivement ce qu'on a entendu dans les débats antérieurs, c'est que le producteur pouvait s'entendre et mettre en marché, via un abattoir de plus petite taille, mais tout ça avec l'accord du système d'enchère électronique. Mais il n'y a pas de régime spécifique pour le biologique.

2670

Notre producteur qui fait du porc biologique, il en met en marché au moins 225, s'il est naisseur-finiisseur, ou 300, est admissible au programme d'assurance-stabilisation sur la base du modèle. Il n'y a pas un modèle biologique. Il y a un modèle de production porcine. Mais notre producteur qui est biologique, par contre, est admissible au programme.

2675

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Excusez-moi, mais, à ce moment-là, on considère qu'il l'a vendu à quel prix? Est-ce qu'il l'a vendu au prix de l'encan électronique ou s'il l'a vendu au prix d'un porc biologique qui aurait été chercher une plus-value?

2680

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Bien, normalement, le producteur devrait obtenir un prix supérieur pour son porc parce qu'il est biologique.

2685

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Oui.

2690

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2695

Mais, nous, pour les fins du calcul du régime collectif d'assurance-stabilisation, c'est le prix de l'enchère électronique qui est calculé. Donc, il a peut-être un bénéfice additionnel, notre producteur dans le biologique, et ce sera à valider, à savoir est-ce qu'il a un coût de production additionnel parce qu'il fait du biologique? Tout le débat est autour de cet énoncé-là.

2700

Alors, le taux de prime, il correspond au risque assuré en tenant compte des fréquences, de la réalisation des risques et de l'indemnité collective du dommage subi. En fait, tout est fonction de la compensation qu'on a versée, toujours dans un objectif de créer un équilibre.

2705

Alors, elle est constituée finalement de trois éléments: on tient compte du taux de perte historique du secteur; et, à ça, on ajoute une surcharge qui permet de combler le déficit accumulé d'un fonds; ou, encore, une surcharge pour accumuler des réserves dans le fonds. Question de toujours équilibrer notre fonds d'assurance.

2710

Puis c'est exprimé en dollars par unité de produit assurable. À titre d'exemple, dans le porc, c'est par truie, c'est par tête de porc, c'est par porc mis en marché. C'est en hectare dans le maïs, dans les céréales. C'est en tonne métrique dans la pomme. C'est en kilo de gain dans le bouvillon à l'engraissement. Chaque régime a ses particularités et on va voir un petit peu plus loin, dans un tableau, vous retrouvez toutes ces unités-là.

2715

LA PRÉSIDENTE :

Une question, monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2720

Allez-y.

LA PRÉSIDENTE :

2725

Une année comme en 98 où on a dû compenser de grosses sommes...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui.

2730 **LA PRÉSIDENTE :**

... qu'est-ce qui arrive avec la prime l'année suivante? Vous allez refaire des calculs actuariels? Ils ont pratiquement vidé le fonds. Il faut rétablir le fonds. Alors, est-ce que la prime augmente de beaucoup?

2735

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui, effectivement, mais sauf qu'on n'essaie pas de récupérer tout de suite l'année suivante les sommes versées. Et, avec les actuaires, on essaie de voir sur quel délai raisonnable on peut récupérer les sommes pour reconstituer le fonds.

2740

Et, si on se rappelle la présentation que j'avais faite le 7 novembre, où on avait présenté justement l'évolution des fonds dans la production porcine, pendant les deux dernières années, sauf 2002-2003, il n'y avait pas eu aucune compensation de versée aux producteurs et aux productrices.

2745

Donc, les cotisations des producteurs, plus la contrepartie de La Financière a fait en sorte que le fonds s'est reconstitué, il est devenu en surplus et, là, pour 2002-2003, on a fait certaines avances sur la base de prévision.

2750

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est ça. Dans la mesure où le fonds est très élevé, là vous pouvez avoir une réduction de prime l'année suivante.

2755

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Effectivement. Donc, annuellement, la prime est réévaluée avec les actuaires pour faire en sorte que sur un horizon de 5, 7, 8, 9 ans, on puisse équilibrer notre fonds d'assurance.

2760

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2765 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Et, une information qui est importante, c'est que chaque programme que je vous ai énuméré a son fonds distinct. On ne peut pas aller puiser dans un autre fonds qui est en surplus pour éponger le déficit d'un autre fonds.

2770

Alors, les éléments constitutifs de la protection, alors, c'est: versement à chaque adhérent d'une compensation correspondant à la différence entre le revenu stabilisé et le prix moyen par unité de produit multipliée par la quantité d'unités produites. Donc, la question des unités.

2775

Et, le versement final de compensation se fait dans les 120 jours suivant l'année financière de chaque production assurée. Exemple: en production porcine, l'année régime est au 31 mars de chaque année. Donc, on a jusqu'au 31 juillet 2003 pour verser le paiement final de 2002-2003 dans le porc et porcelet.

2780

Et, la quote-part de la prime des adhérents peut être prélevée à même les versements de compensation, ce que je vous mentionnais tout à l'heure.

2785

Alors, voici quelques statistiques. Ce qu'on observe, c'est l'ensemble des produits assurables. Donc, que ce soit du secteur des productions animales ou végétales, on voit comment ça a évolué au cours des dernières années et, à votre droite, à ce moment-là, c'est pour la production porcine. Et on voit que les compensations ont varié beaucoup, de 600 000 \$ jusqu'à 311 M\$ en 98-99. Et la dernière année complétée, à 8.1 M\$.

2790

Ce qu'on observe, c'est que c'est environ 50 % de l'ensemble de nos programmes d'assurance-stabilisation qui sont dédiés à la production porcine. C'est quand même des programmes très importants.

2795

Et, dans le tableau suivant, vous avez toute la question, le nombre de clients assurés et le nombre des unités. Alors, si on prend uniquement en production porcine, pour l'année 2001, on avait 1 409 entreprises dans le porc à l'engrais pour 6.7 millions de porcs assurés. Et, dans le porcelet, 1 395 entreprises pour 378 252 truies assurées. Et, ça, c'est des contrats d'assurance, ce n'est pas nécessairement en lien avec un site d'élevage. C'est un client chez nous qui a un contrat d'assurance.

2800

Prenons l'exemple d'un intégrateur ou quelqu'un qui fait engraisser des porcs à forfait chez son voisin. Nous, c'est les propriétaires des truies, propriétaires des porcs qui sont en contrat d'assurance avec La Financière.

2805

Alors, on passe à l'autre produit, ce qui est compte de stabilisation du revenu agricole. Alors là, on passe d'un régime collectif qu'on vient de voir ensemble...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2810 Juste un calcul bref que je voudrais faire, *short*.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui.

2815

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2820 L'année 98-99, la deuxième section, le 311 M\$, qui correspond à une année, parce que vous aviez une année de quinze mois cette année-là, on a calculé que les intégrateurs font à peu près la moitié du marché. Ça veut dire que de manière globale, on peut penser qu'à peu près 150 M\$ sont allés dans cette filière-là en compensation.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2825 À peu près entre 40 et 45 %. C'est peut-être plus alentour de 40-45 %. Mais c'est des sommes importantes, effectivement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2830 Voilà. Merci.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2835 Alors, l'autre produit qui devient le produit principal, qui est le compte de stabilisation du revenu agricole, là, on a vraiment une approche individualisée. Donc, là, c'est vraiment – pour utiliser l'exemple qu'on a entendu beaucoup – c'est ferme par ferme qu'on va travailler.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2840 Là, ce n'est plus la même chose du tout.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Ce que vous avez...

2845

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je voudrais juste revenir sur l'autre, le premier.

2850 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2855

Avez-vous un gros contentieux de plaintes de vos clients?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2860

Écoutez, pour être en lien régulièrement avec la responsable aux plaintes, très peu. C'est minime, parce que c'est des contrats. C'est très clair. C'est en fonction des unités assurées.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2865

Et, vous êtes toujours vivant.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2870

Toujours vivant!

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2875

C'est correct.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2880

Avec l'arrivée du compte de stabilisation du revenu agricole, ce qu'on vient de voir, l'assurance-stabilisation, elle devient complémentaire.

2885

Tout ce qu'on a vu ensemble au niveau de l'ASRA, assurance-stabilisation, ça demeure tel quel. C'est au niveau des montants que les producteurs et productrices vont toucher, qu'il y a un ajustement qui va tenir compte du compte de stabilisation du revenu agricole. Et je pourrai faire le lien à la fin, vous dire: *Voici, maintenant, avec l'ASRA, comment ça s'intercale dans tout ça.+

2890

Alors, pourquoi on est arrivé avec un nouveau compte? Premièrement, c'est que, avec toutes les règles du commerce international, on se devait d'avoir un régime de stabilisation du revenu agricole qui est beaucoup plus respectueux des normes, des règles internationales. Et, pour ce faire, on s'est basé sur le compte de stabilisation du revenu net, CSRN, qui est un programme pancanadien, qui a été contesté à deux reprises et qui, finalement, a bien performé face aux contestations des règles du commerce international.

2895 Ce compte de stabilisation du revenu net là, qui est fédéral, pancanadien, au Québec, il s'applique principalement aux producteurs maraîchers, productions en serre.

2900 C'est basé sur le revenu de l'entreprise. Donc, là, on parle du chiffre d'affaires, des ventes de produits agricoles. Peu importe le produit agricole qu'on met en marché, le compte de stabilisation du revenu agricole, le CSRA, c'est sa base de calcul. Et, on va vous donner un exemple comment on va le calculer le compte de stabilisation du revenu agricole.

2905 Donc, on est allé vers ce nouveau programme-là pour être davantage compatible avec les règles du commerce international. Et, avec l'engagement que le gouvernement du Québec a pris à l'égard de La Financière d'une enveloppe prédéterminée de sept ans, ça nous permettait d'envisager un nouveau programme comme ça et une certaine stabilité dans le temps. Et ce qui est la force de ce nouveau programme-là, il est admissible à toutes les entreprises agricoles, peu importe le produit agricole que vous mettez en marché.

2910 On voyait qu'à l'ASRA, il y avait des produits qui étaient admissibles. Donc, tout ce qui n'était pas dans cette liste-là ne sont pas admissibles à l'ASRA. Il y a des règles qui pourraient éventuellement leur permettre d'avoir cette protection-là, mais ce n'est pas le cas actuellement.

2915 Alors, on y va. Pour être admissible, toute entreprise doit être enregistrée au MAPAQ. Donc, avoir un CP 12; mettre en marché des produits agricoles admissibles et en être propriétaire, qui sont issus de son exploitation située au Québec. Donc, on garde toujours une production agricole de niveau primaire qui se fait au Québec. Et, pour que l'entreprise soit admissible, c'est que ses participants dans cette entreprise-là doivent détenir au moins 20 % de participation. Ça veut donc dire qu'on pourrait avoir une structure à cinq individus qui est admissible, à ce moment-là, au programme de compte de stabilisation qui est au nom de l'entreprise.

2920 Ce compte-là appartient à l'entreprise. Il fait partie du bilan de l'entreprise. C'est un compte individualisé de protection du revenu qui permet de gérer selon les besoins, les variations de revenus.

2930 Donc, sur la base de leur vente, on va mettre des sous -- en fait, les producteurs vont mettre de l'argent dans leur compte à La Financière. Il y a une contrepartie de La Financière qu'on regardera un petit peu plus loin. Et dépendamment des résultats financiers, ils pourraient venir chercher de l'argent, et c'est ce qu'on souhaite, que ça joue le rôle de tempérer, parce que, en production agricole, les revenus, ce n'est pas toujours comme nos chèques de paie qui rentrent régulièrement, il y a des variations. Donc, le CSRA va jouer le rôle d'équilibrer.

2935 Une distinction par rapport à l'ASRA, l'assurance-stabilisation. C'est un régime collectif. Supposons que je suis producteur et que je suis producteur de porc, et que demain matin, je me retire de la production porcine, et qu'il y a 150 M\$ dans le fonds d'assurance-stabilisation dans le porc. Même si je me retire du régime, je ne recevrai pas une quote-part du 150 M\$. C'est un régime collectif. Je me retire et c'est fini.

2940 Si je suis avec le compte de stabilisation du revenu agricole, si j'ai provisionné, je ne
sais pas, moi, 300 000 \$ dans mon CSRA et que je change de production, le 300 000 \$ est
toujours au bénéfice de l'entreprise. Ça fait partie de son bilan.

LA PRÉSIDENTE :

2945 Elle part avec sa contribution mais pas avec celle de La Financière, par exemple.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2950 Oui, également.

LA PRÉSIDENTE :

Également?

2955 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Dans le CSRA, également. Ça devient dans le compte du client, au nom du client et ça
appartient à l'entreprise.

2960 Alors, qu'est-ce que comporte le compte? On vient justement d'y répondre. La
contribution de l'entreprise, la contrepartie de La Financière agricole et, évidemment, des
revenus d'intérêts accumulés. Vous comprendrez que les taux d'intérêts ne sont pas très
généreux de ce temps-ci. Ça fait que je ne pense pas qu'on le laisse là pour une question de
bénéfice d'intérêts.

2965 Mais ce qui est intéressant, c'est qu'au niveau provincial, au niveau du gouvernement
du Québec, il y a des avantages fiscaux qui sont alloués aux sommes versées au CSRA. C'est
un peu de l'impôt reporté, un peu comme nos REER.

2970 Donc, les sommes qui sont versées par l'entreprise dans son compte sont déductibles
d'impôt pour l'année où elles ont été versées et elles sont imposables au moment où elle les
retire. Donc, généralement, on retire ces sommes-là quand ça va moins bien. Et, la
contribution de La Financière et les intérêts accumulés sont imposables au moment où on les
retire également. Donc, qui peut être deux, trois ans où le producteur ou la productrice décide
2975 de ne pas retirer, ça n'a aucun impact sur le revenu de l'entreprise comme tel au niveau fiscal.

2980 Alors, vous avez des périodes d'admissibilité. C'est un programme qui est entré en
vigueur en novembre 2001. À l'époque, on a reconnu pour une première année certains
produits qui étaient admissibles pour les années financières 2000 et 2001. Étaient exclus, à ce
moment-là, tout ce qui était sous ASRA, tout ce qui était au CSRN et la gestion de l'offre. La

gestion de l'offre, c'est la production laitière, donc les quotas laitiers, la volaille et les oeufs étaient exclus du régime.

2985 À partir de 2002, l'ensemble des produits agricoles mis en marché par une entreprise agricole sont admissibles au compte de stabilisation du revenu agricole. Et, il y a eu une prolongation d'inscription jusqu'en décembre 2002, pour les produits de 2000 et 2001. Exemple: le sirop d'érable, les producteurs de sirop d'érable ont pu cotiser au programme de compte de stabilisation.

2990 Il y a des produits non admissibles. Tout ce qui vient de l'exploitation forestière, les produits de l'aquiculture, tout ce qui vient de la vente de fumier, le secteur des chevaux de course et la vente de semences animales sont exclus, ne sont pas admissibles.

2995 On arrive maintenant avec qu'est-ce qui se passe avec nos productions sous ASRA, ce qu'on vient de voir. Alors, ce qui était avant juste sous ASRA, maintenant la protection est de deux niveaux. Le premier niveau étant le compte de stabilisation du revenu agricole et, là, l'ASRA qui devient complémentaire. Et je vous rappelle que ce qui devient complémentaire, c'est au niveau monétaire. Tout le reste du programme ou de la façon que le programme est construit, ça reste tel quel. Le calendrier de paiement d'avances est fait et maintenu tel quel.
3000 C'est uniquement au niveau monétaire qu'il y a des ajustements.

3005 Donc, on dit que le CSRA est basé sur des données individuelles, donc, en fonction des ventes nettes admissibles – je vais vous définir qu'est-ce que c'est – alors que l'ASRA est un régime collectif basé sur des données collectives, basé sur le revenu stabilisé et le prix moyen des marchés, donc le régime collectif.

3010 Qu'est-ce qui se passe pour notre client avec le CSRA? À l'ASRA, grosso modo, notre client s'inscrivait pour un contrat de cinq ans. Annuellement, on vérifiait le nombre d'unités assurées, et c'est ces unités assurées là qui nous permettaient, dans le cadre du régime collectif, de verser des compensations et de retenir des cotisations des producteurs.

Maintenant, au niveau du CSRA, il y a une grande responsabilité qui est laissée aux producteurs et productrices agricoles. C'est une démarche en quatre étapes pour notre client.

3015 Donc, une fois par année, une fois que son année financière est complétée, il nous transmet ses données financières. On va voir un petit peu qu'est-ce qu'on veut comme informations sur les données financières mais, essentiellement, c'est l'état des résultats de l'entreprise, donc les revenus, les dépenses. Il envoie ça à La Financière où on calcule quel est le montant maximum de sa contribution – je vais vous illustrer ça avec un exemple – et quel est
3020 le maximum du retrait qu'il peut faire de son compte.

Parce que ces régimes-là, pour demeurer acceptables au niveau des règles du commerce international, il faut mettre des limites quant au retrait des sommes. Et, les mécanismes qu'on a mis en place font en sorte, avec notre analyse, fait en sorte que la plupart

3025 des gens vont pouvoir retirer la quasi-totalité des sommes versées dans le compte. Donc, de jouer son rôle de stabilisation des revenus.

3030 Alors, nous, on informe notre client, à ce moment-là, du montant qu'il peut mettre dans son compte et du retrait qu'il peut faire. Là, il a une décision à prendre. Est-ce que je verse la totalité de la contribution? Est-ce que je ne contribue pas du tout pour l'année? Est-ce que je retire une partie? Est-ce que je retire tout? Ou si je ne retire pas du tout. Mais c'est année par année. Ce n'est pas comme nos REER, si tu ne cotises pas, l'année suivante, ça s'ajoute. Nous, on le traite année par année. Si le client décide de ne pas cotiser, mettons, pour l'année 2002 à l'année 2003, bien, c'est fini. Ce n'est pas cumulatif.

3035 Et, une fois que notre client a versé sa contribution, La Financière va verser sa contribution et va verser les retraits, va verser les sommes au client au fur et à mesure qu'il va nous demander de retirer des sommes de son compte. Donc, ça devient vraiment une gestion individuelle et sous la responsabilité de notre client.

3040 Qu'est-ce qu'on entend par une vente nette admissible? En fait, ce qu'on veut rechercher par le CSRA et verser une compensation, c'est sur la valeur ajoutée au produit agricole.

3045 Alors, ce qu'on va aller chercher, on va demander à notre client, dans ses données financières, de nous identifier ses ventes – je vous donne des exemples – des ventes de maïs, des ventes de porcs, des ventes de sirop d'érable.

3050 S'il y a eu des indemnités de remplacement, exemple de l'assurance-récolte, donc, c'est un produit qu'il aurait normalement vendu, mais il s'est assuré à l'assurance-récolte, c'est l'assurance-récolte qui vient le couvrir. De ça, on va déduire les dépenses liées à l'achat de produits admissibles, et ce n'est pas toutes les dépenses d'opération. On déduit les achats de semences, les achats de porcelets, l'achat d'aliments, parce que dans les aliments, c'est des céréales, les céréales étant un produit admissible, et l'achat de grains que notre producteur a pu acheter pour l'alimentation. Ce qui va nous donner les ventes nettes admissibles.

3055 Je vous donne un exemple.

3060 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi. Le 65 % et le 100 % qu'on voyait, c'est?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3065 Oui. Alors, le 65 %, c'est qu'on a convenu ou, en fait, c'est un standard qui a été établi et qu'on retrouve aussi dans le cadre du CSRN, c'est que, de façon générale, les aliments préparés, les moulées, il y a environ 65 % du coût de l'aliment qui est de l'achat de céréales, alors que notre achat de grains, lui, il est déductible à 100 % parce que notre producteur de

3070 grains, lui, il peut le déclarer comme étant un produit admissible à une contribution de La Financière. Donc, l'écart entre le 65 et le 100, et ça, c'est convenu au niveau du CSRN, c'est exactement le même ratio qui est utilisé.

3075 Alors, si on illustre ça par des chiffres – je ne vous donnerai pas tous les détails – mais on voit que notre producteur a vendu des porcs et de la réforme. Il y a eu de l'assurance-récolte, il y a eu d'autres revenus. Ensuite de ça, on va déduire l'achat de cochettes, la moulée, le supplément et semences. On va calculer ses ventes nettes admissibles.

3080 Vous avez remarqué, notre producteur a eu d'autres revenus mais qui ne sont pas des revenus de produits agricoles. Ils ne rentrent pas dans le calcul.

3085 Alors, ce qu'on va calculer, c'est la vente des porcs, l'assurance-récolte comme étant des ventes de produits admissibles. On va déduire les cochettes, les verrats qui sont des sujets de remplacement, la moulée à 65 % et l'achat de semences de culture de 37 000 \$, ce qui nous donne des ventes nettes admissibles de 400 000 \$, multiplié par 6 %, ce qui fait, à ce moment-là, la contribution maximale de l'entreprise de 24 000 \$.

3090 Alors, notre client pourrait verser 24 000 \$ dans son compte CSRA, et s'il le verse, La Financière va verser un montant équivalent, c'est-à-dire un même 24 000 \$. Donc, son compte va devenir 48 000 \$ au bout de quelques mois.

LA PRÉSIDENTE :

Pourquoi 6 %?

3095 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

3100 Pourquoi? C'est un ratio qui a été établi, qui est déterminé par le conseil d'administration annuellement. Ça pourrait être 5. Ça pourrait être 8. Ça pourrait être 4. C'est calqué aussi un peu sur les bénéfices du CSRN qui est très variable, qui est à la base 3 % jusqu'à un maximum de 250 000 \$ de ventes nettes admissibles. Nous, au Québec, on a dit: on ne met pas de maximum au niveau des ventes nettes admissibles, on met un plafond à 6 % et il est régressif en fonction des ventes nettes admissibles qui, si je ne me trompe pas, est la prochaine acétate.

3105 Alors, le conseil d'administration détermine le pourcentage maximum que l'entreprise peut mettre et la contrepartie que La Financière peut mettre. Alors, au départ du programme, pour le 0 à 500 000 \$ de ventes nettes admissibles, c'est 6 %. 500 001 \$ à 600 000 \$, c'est 5 %, et, ainsi de suite, jusqu'à un minimum de 3 % pour l'ensemble des ventes nettes admissibles.

3110 Et, on voit en bas de tableau qu'est-ce que ça représente 500 000 \$ – on avait eu la question – c'est une entreprise qui mettrait en marché 13 000 porcs par année. C'est une

3115 pouponnière ou un producteur de porcelets qui a 1 300 truies en inventaire. C'est 2 400 veaux de grain. C'est 700 hectares de maïs-grain. C'est 800 vaches-veaux, etc. Mais ça couvre quand même une bonne panoplie de tailles.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3120 C'est l'un ou l'autre. C'est pas tout ça ensemble.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3125 Non, non. C'est un ou l'autre. C'est des indicateurs. Je veux dire, si je suis producteur de maïs-grain avec 700 hectares normalement, si j'ai plus que 700 hectares, ma contribution provenant de La Financière va diminuer. Et si je mets en marché plus de 13 000 porcs par année, bien, la contribution de La Financière va diminuer, pour descendre jusqu'à un maximum de 3 %.

LA PRÉSIDENTE :

3130 Ça, c'est dans la mesure où on a juste une production? Ce sont des données pour une production ou des données pour...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3135 C'est des données. C'est statistique. C'est pour une production. Mais si vous aviez sur votre même entreprise des porcs, du maïs-grain, des truies, du veau de grain, etc., on cumule tout ça, mais là vous allez descendre. Votre 500 000 \$ va être atteint plus vite.

3140 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est la contribution maximale de La Financière...

3145 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Oui.

3150 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**
... mais l'agriculteur peut en mettre plus.

3155 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**
Il est limité à 6 %.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :
Il est limité à 6 %.

3160 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**
Oui. Il ne peut pas mettre plus parce qu'au niveau fiscal, ça pourrait être intéressant d'en mettre plus, mais c'est le maximum qui est déterminé.

3165 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**
Et pour les autres qui sont, disons, à 700 000 \$ et plus, c'est 6 % aussi? Ou si c'est 3 %, disons?

3170 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**
C'est 6 % pareil.

3175 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**
C'est 6 % qu'eux peuvent mettre.

3180 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**
C'est ça. Nous, on va indiquer au client, supposons que vous avez 1 M\$ de ventes nettes admissibles, vous pouvez mettre jusqu'à concurrence de 6 % des ventes nettes

admissibles, mais La Financière, elle, sa contribution va être décroissante en fonction de ce barème-là.

3185 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Si un producteur de porc produit du maïs en même temps...

3190 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Oui.

3195 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**
... est-ce que vous calculez qu'il se vend à lui-même son maïs?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3200 Si on reprend notre exemple, à ce moment-là, oui, on calcule qu'il se le vend à lui-même, parce qu'on n'aura pas d'achat de céréales ou de moulée. Donc, on va augmenter nos ventes nettes admissibles. Si on revient à l'acétate précédent...

3205 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**
C'est ça, pour le monter à 500 000 \$. Sans ça, il serait en bas de 500 000 \$.

3210 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**
Oui, c'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :
Supposons.

3215 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

3220 C'est ça. En fait, il va acheter moins de moulée. Donc, au lieu d'être 400 000 \$, il va peut-être monter à 450 000 \$ de ventes nettes admissibles. Parce qu'on va avoir moins de déductible. S'il fait des céréales qu'il consomme à l'intérieur de son troupeau, à ce moment-là, il va acheter moins de moulée. Donc, il va augmenter ses ventes nettes admissibles. Il va augmenter sa contribution possible au CSRA et il va recevoir une contribution additionnelle de La Financière. On reprend?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3225

J'ai de la misère à comprendre, mais excusez-moi.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3230

Pas de problème.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3235

Mes collègues sont plus forts dans l'argent que moi, monsieur! Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3240

Je vous dirai que ce qu'on fait cet après-midi en quelques minutes, généralement on a fait ça avec nos producteurs agricoles et c'est des sessions qui dureraient entre une heure, une heure et demie à peu près d'explications, juste sur le CSRA. Pour permettre de bien comprendre. C'est une mécanique qui est relativement complexe.

3245

Alors, on reprend notre exemple ici, où notre producteur, supposons, n'achète pas de moulée, parce qu'il fait toutes ses moulées à la ferme. Alors, au lieu de déduire 80 000 \$ d'achat de moulée et de suppléments, je ne déduirai rien.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3250

Oui.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3255

Alors, à ce moment-là, au lieu d'avoir 400 000 \$ de ventes nettes admissibles, il va monter à 480 000 \$ de ventes nettes admissibles. Donc, 6 % de 480. Il va pouvoir avoir plus de contribution à son CSRA. Et, La Financière va en verser plus également.

LA PRÉSIDENTE :

3260

Parce que ça devient un revenu pour lui. Il l'a produit.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3265

C'est une vente nette. C'est ça.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je reviens à mon concept de valeur ajoutée.

3270 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est ça.

3275 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Il a donné de la valeur ajoutée à ses porcs, mais il a donné à travers ses porcs de la valeur ajoutée à ses céréales qu'il a produites sur son entreprise.

3280 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, donc, c'est payant pour un producteur que de produire son maïs.

3285 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Ça fait partie de ses stratégies parce que, effectivement, s'il a un bon niveau de productivité -- et tout à l'heure, madame Boucher, vous parliez de notre producteur qui est plus productif qu'un autre, bien, on le voit là. C'est là qu'est le résultat.

3290 Donc, si notre producteur produit moins de porcs parce qu'il est moins performant, bien, ses ventes nettes admissibles vont être plus basses et sa contribution va être ajustée en conséquence.

3295 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien.

3300 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Ça va? Alors, les tranches. Une information qui est importante. Tout à l'heure, quand on a commencé à parler du CSRA, on vous parlait d'une participation minimale de 20 %. Le 500 000 \$, cette grille-là s'applique à chaque individu qui est dans une entreprise agricole et qui détient au moins 20 % des parts.

3305 Je vous donne un exemple. Ici, autour de la table, on est cinq collègues ensemble qui avons une entreprise agricole de grande taille. On est quand même cinq à l'exploiter. Donc, c'est 2 500 000 \$ à 6 %.

3310 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien un exemple.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3315 C'est bien un exemple, mais ce n'est pas le cas. On n'a pas de relève. Oui, puis il y a
des particularités par rapport à la relève. En fait, monsieur Sanfaçon vient de m'ouvrir une porte
intéressante. Notre entreprise, qui a parmi ses membres une personne de la relève, donc qui a
entre 18 et 40 ans qui qualifie, bien, pour les cinq premières années, nous, on va lui dire: *Tu
as juste à mettre 3 % de tes ventes nettes admissibles et nous, on va en mettre 6+ pour
3320 améliorer les liquidités de l'entreprise en démarrage. Donc, c'est une mesure spécifique pour la
relève, pour les cinq premières années. Ce qui est quand même intéressant.

Là, on arrive à l'étape du calcul des retraits. Vous avez vu tout à l'heure ce qu'on a eu
besoin comme information: c'est ses ventes de porcs, ses achats de produits admissibles.
Maintenant, au niveau du retrait, comment on calcule le montant que l'entreprise peut retirer de
3325 son CSRA, là on a besoin d'informations additionnelles que sont la marge annuelle, la marge
de référence et le bénéfice net. C'est toutes des données qui viennent des données financières
de l'entreprise.

La marge annuelle, c'est le revenu agricole moins les dépenses d'opération, avant
3330 amortissement.

La marge de référence, on compile ces informations-là de notre client pendant les trois
premières années d'adhésion au CSRA et ça devient un outil de référence pour calculer le retrait.

3335 Et, le bénéfice net, bon, c'est le revenu agricole moins les dépenses d'opération,
incluant l'amortissement.

Il y a deux façons d'établir le retrait possible du compte. Alors, si on prend la case A,
c'est la marge de référence, donc nos trois années, alors on fait une moyenne, et là, on sort la
3340 marge de référence pour les trois dernières années et on la met en lien avec la marge de
l'année. Donc, l'écart entre les deux. Ce qu'on se dit, c'est que si l'entreprise a une marge de
l'année inférieure à sa moyenne des trois dernières années, normalement elle devrait être
capable d'aller chercher de l'argent dans son compte pour rééquilibrer au moins au même niveau
que sa moyenne des trois dernières années.

3345 Supposons qu'on avait 50 000 \$ de référence et notre marge de l'année est de 40 000 \$,
on lui dirait: *Vous pouvez aller chercher 10 000 \$ dans le compte pour équilibrer la marge.+

L'autre calcul aussi, on revient avec notre revenu minimum, notre salaire de l'ouvrier
3350 spécialisé qu'on avait à l'ASRA, qu'on retrouve dans nos calculs. On dit: il faudrait au moins
que l'entreprise génère le salaire d'un ouvrier spécialisé, donc notre 37 000 \$, auquel on va
déduire le bénéfice net agricole. Donc, on a tenu compte des amortissements.

3355 Si notre salaire d'ouvrier spécialisé est connu et est 37 000 \$, et si notre bénéfice net d'exploitation, exemple, est de 20 000 \$, on va dire: *Tu pourrais aller chercher dans ton compte 17 000 \$, pour au moins aller chercher le salaire de l'ouvrier spécialisé.+

3360 Ce qu'on va retenir, c'est le montant le plus important des deux. Donc, dans le cas présent, ça serait 17 000 \$. Donc, notre revenu minimum 37. Moins 20 000 \$ de bénéfices nets. Donc, au 17 000 \$, on va ajouter la contribution annuelle que le client peut faire, notre 24 000 \$ qu'on a vu tout à l'heure. C'est toutes les sommes que notre client pourrait retirer de son compte. Qu'il verse sa contribution en totalité ou en partie, nous, on va lui indiquer: c'est 17 plus 24. C'est le retrait maximal qui est autorisé. Et, ça, on va faire ça à partir des données financières de 2003, donc au printemps de 2004.

3365 Entre-temps, histoire de permettre au client de se familiariser avec le nouveau régime, ces calculs-là ne seront pas faits. On va dire au client: *Vous mettez 24 000 \$, La Financière en met 24, vous pourrez retirer 48.+ On ne s'occupe pas de ça. Ça va nous permettre en même temps de se bâtir un historique de référence de notre client pendant les deux premières années.

3370 Alors, notre client, si on se rappelle notre schéma en quatre étapes, quand on a fini tous ces calculs-là, on vient de terminer la deuxième étape. On envoie à notre client un avis d'option de contribution et de retrait dans lequel on va lui indiquer sa contribution maximale, quelle sera la contribution de La Financière, quel est le retrait maximal qu'il peut faire.

3375 Mais là, d'ici le 31 décembre 2003, on va lui mettre le même montant. On va additionner les deux. On dit: *Si tu contribues, nous, on va contribuer et vous allez pouvoir retirer la totalité.+ Et on va lui indiquer le solde de son compte, s'il y a lieu.

3380 Ici, c'est le calendrier auquel les producteurs et productrices devront se familiariser. Alors, toutes les entreprises ne s'inscrivent qu'une fois au programme. Ce n'est pas comme à l'ASRA, ce n'est pas cinq ans. L'entreprise s'est inscrite et elle est inscrite pour la durée de vie de l'entreprise. À moins qu'elle change de statut légal ou qu'elle soit transférée, à ce moment-là, la nouvelle entité légale aura à se réinscrire. Mais elle s'inscrit une fois.

3385 Donc, une fois son année financière complétée, exemple au 31 décembre, l'entreprise nous transmet ses données financières sur des formulaires qui sont produits et transmis à nos clients, et on fait les calculs. On lui transmet son avis d'option de contribution et de retrait, et il a jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, notre exemple en 2003, pour jouer avec son compte, de faire les contributions, de faire les retraits et, à ce moment-là, bien, une fois que l'année est terminée, c'est terminé. Et, on passe à l'année 2003 qu'on va traiter en 2004.

3390 S'il arrivait une situation de crise en cours d'année, après quatre mois d'opération, avec une analyse prévisionnelle, le producteur, productrice peut faire des retraits anticipés des sommes dans son compte.

3400 Si on donne un exemple, supposons que je suis producteur de porc et je suis dans le maïs, le maïs est très bon, mais le prix du porc est tombé, j'ai besoin de liquidité. À ce moment-là, je fournis des données prévisionnelles, après au moins quatre mois, et je pourrais demander d'utiliser des sommes qui sont dans mon compte CSRA pour supporter les opérations de l'entreprise.

3405 **LA PRÉSIDENTE :**

Sans pénalité? Avec pénalité? Qu'est-ce que ça veut dire?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3410 Sans pénalité, c'est la transmission des données financières. Nos clients ont jusqu'au 30 juin de l'année suivante pour nous transmettre les données financières, pour pouvoir bénéficier du programme au maximum. Si les données financières nous arrivent après cette période-là, il y a 5 % de pénalité sur la contribution de La Financière par mois de retard. Et ce, jusqu'au 31 décembre. Et, s'il nous les envoyait, exemple, janvier 2004, bien, il n'est plus admissible au programme pour cette année de l'année 2002.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3420 Juste un détail. Est-ce que quelqu'un peut s'accumuler un fonds chez vous, à ce moment-là?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3425 Oui. Jusqu'à un maximum de ses ventes nettes admissibles. Merci, Pierre. C'est un collègue. C'est des détails qui m'ont échappé. Effectivement, donc, si on prend notre exemple de 400 000 \$ de ventes nettes admissibles, notre client ne pourrait pas accumuler plus que 400 000 \$ s'il garde toujours les mêmes ventes nettes admissibles dans son compte. S'il excède ça, on lui retourne automatiquement un chèque, à ce moment-là. On ne peut pas excéder le maximum des VNA admissibles.

3430 Une particularité que vous n'avez pas dans les acétates, c'est concernant les productions sous gestion de l'offre: le lait, volaille, les oeufs. Les producteurs peuvent verser jusqu'à concurrence de 6 % des ventes nettes admissibles calculées. Il y a des mécaniques qui sont assez complexes mais je vous en dispense, mais il n'y a pas de contrepartie de La Financière agricole étant donné que c'est des programmes où il y a une gestion de l'offre. Les prix sont équilibrés en fonction d'un coût de production, etc. Ils sont admissibles, ce qui peut être intéressant au niveau fiscal, d'avoir cet outil-là de gestion, mais il n'y a pas de contrepartie de La Financière pour les produits sous gestion de l'offre.

3440 Et, les transferts CSRN, ceux qui ont des comptes CSRN peuvent les transférer au CSRA. Il y a une série de modalités qui permettent, à ce moment-là, aux entreprises de venir bénéficier davantage de notre programme parce qu'au CSRN, c'est 250 000 \$ de maximum de ventes nettes admissibles, alors que, nous, il n'y a pas de maximum. Il y a toujours une contribution de La Financière.

3445 Et, en conclusion, en 2002, la plupart des clients ont accès au CSRA. Il y a une prolongation d'inscription au 31 décembre pour les années 2000 et 2001. Puis 2002 est une année de transition, parce que c'est les années de fin de régime. Exemple: le porc, pour 2002, les producteurs de porc ont des données à séparer. Ce qu'ils ont vendu depuis janvier jusqu'au 3450 31 mars 2002, c'est sous l'ASRA, et 2002 et la suite, ça devient de l'ASRA complémentaire.

Vous comprendrez, à ce moment-là, que c'est d'abord ce régime-là et, à partir des données de notre modèle, on va établir ce que représente la proportion qui viendrait de La Financière avec le 6 % dans l'ASRA actuelle. Donc, on va réduire l'ASRA pour l'équivalent 3455 qu'on va verser via le CSRA sur la base du modèle et ça peut représenter environ entre 15 et 20 % des sommes qu'ils reçoivent de l'ASRA actuelle.

Donc, le même 100 \$ qui venait uniquement de l'ASRA, il y en a environ entre 15 \$ et 20 \$ qui va venir via le CSRA et 80 \$ qui va venir via l'ASRA qui demeure complémentaire.

3460 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, les versements globaux de La Financière dans le cadre du CSRA, ça fait quoi?

3465 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

En fait, pour La Financière, ça demande peut de déboursés additionnels, parce que c'est des sommes qu'on versait essentiellement dans l'ASRA que, maintenant, on fractionne entre deux produits: le CSRA et l'ASRA qui devient complémentaire. Sauf les productions qui 3470 n'avaient aucun produit ou aucun programme, à ce moment-là ça demande des déboursés additionnels de La Financière, mais je n'ai pas les chiffres en mémoire actuellement pour vous dire dans quelle proportion ça demande de l'argent neuf, finalement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3475

Mais dans le cas du 400 000 \$, par exemple, tantôt, de référence, où le type pouvait poser 6 %, 24 000 \$, La Financière fournit 24 000 \$ aussi.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3480

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3485

Ce 24 000 \$ là, il vient de La Financière?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3490

Il vient de La Financière, mais...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il vient des fonds accumulés de La Financière?

3495

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Bien, il vient de La Financière, mais c'est des sommes qu'on aurait versées via l'ASRA dans le passé. Que, là, on verse maintenant via le CSRA.

3500

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais vous les auriez versées dans l'ASRA s'il y avait eu un déficit?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3505

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3510

Mais s'il n'y avait pas eu de déficit, vous ne les auriez pas versées?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3515

On ne les aurait pas versées, effectivement. La particularité du compte de stabilisation du revenu agricole, c'est que c'est un régime qui est basé sur les revenus de l'entreprise, et

quand on va calculer et on va tenir compte dans les périodes de mauvais prix, on va tenir compte que notre client a accumulé des sommes dans son compte.

3520 Donc, là, il faut vraiment faire une analyse historique et, au fur et à mesure qu'on va avancer dans le programme, toujours tenir compte que notre client, dans les bonnes années...

3525 Je vous donne un exemple. Dans le maïs-grain, actuellement, il n'y a pas d'ASRA qui est versée, mais il va y avoir des sommes qui vont être mises de côté via le CSRA. Donc, ça devient une gestion avec beaucoup de responsabilité des producteurs et productrices, des sommes qu'ils vont mettre dans leur compte CSRA, de les garder là. Quand le prix du maïs va diminuer et que, là, ils deviendraient admissibles à de l'ASRA, bien, nous, on va considérer qu'il y a de l'argent dans le compte CSRA pour en couvrir une partie de cet écart-là entre le prix du marché et le revenu stabilisé.

3530 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'accord.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3535

On va lui dire: *Utilise d'abord ton CSRA+ et l'ASRA va jouer vraiment son rôle de complémentaire dans les périodes plus critiques de baisse de prix.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3540

À ce moment-là, dans le cas du CSRA, ce n'est pas un compte dans lequel il peut puiser comme il veut. Il va puiser s'il a fait la démonstration d'un déficit.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3545

Oui. Bien, en fait, quand on parlait des retraits, donc les marges d'exploitation, les bénéfiques nets, c'est ces éléments-là qui vont nous permettre de dire au client: *Oui, vous pouvez retirer des sommes et jusqu'à quel montant vous pouvez retirer.+

3550 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Donc, vous avez une clé là-dessus.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3555

Oui, effectivement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3560 Vous le contrôlez. Parce que sans ça, j'imagine, ça serait intéressant à un moment donné de sortir un 30-40 000 \$ pour aller faire un voyage en Floride ou changer son ameublement parce qu'on a trouvé une nouvelle blonde, puis on est en ruine l'année suivante. Alors...

3565 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bien, je vous dirai que le producteur, si on lui dit qu'il peut retirer, exemple: 40 000 \$ de son compte, qu'il le retire, puis il décide de faire une immobilisation ou de partir en voyage, c'est son choix.

3570

Mais le matin où le prix va baisser, là, on va lui dire: *Normalement, tu as des sous pour le couvrir. Tu l'as mis ailleurs, cet argent-là, bien, va le chercher, puis utilise-le.+ Ça devient une responsabilité de l'entreprise de bien gérer son compte de stabilisation et qui va jouer vraiment la première ligne de défense ou de protection de stabilité du revenu de l'entreprise, la deuxième devenant vraiment l'ASRA qui devient très complémentaire.

3575

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis?

3580

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Vous avez mentionné que soit les paiements ou, disons, les retraits pouvaient occasionner un avantage fiscal au provincial.

3585

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui.

3590

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Pourquoi pas au fédéral? Parce que, en réalité, c'est des reports de revenus?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3595

Il y a eu des démarches de faites auprès du gouvernement canadien et ça n'a pas été accepté par le gouvernement canadien de pouvoir considérer ces avantages-là, au niveau du CSRA, au niveau fédéral, parce que ça n'apparaît pas dans le compte de stabilisation CSRN, le CSRN n'a pas ces avantages-là. Et on peut supposer que le gouvernement canadien a choisi de ne pas embarquer au niveau du Québec parce qu'on peut imaginer les conséquences au niveau du CSRN. Mais, ça, c'est ma propre lecture. Je n'ai pas de réponse écrite pour vous

3600

dire les motifs du gouvernement fédéral de ne pas embarquer dans cette démarche-là au niveau du CSRA.

3605 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et, une autre petite question. En fait, est-ce qu'il y a un autre avantage qu'un intérêt de déposer au début de l'année ou de faire un retrait à la fin de l'année? C'est seulement l'intérêt qui fait la différence?

3610

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est l'intérêt qui est basé sur le taux du certificat de placement garanti d'un an, non rachetable. Ça fait que ce n'est pas les taux...

3615

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Donc, ce n'est pas fort actuellement.

3620

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Ce n'est pas fort actuellement. Il faut vraiment que les producteurs le perçoivent comme étant un outil de gérer les variations du revenu et au niveau fiscal un petit peu en termes de stratégie de planification fiscale.

3625

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille, on vous remercie pour cette présentation. Je pense que vous avez permis à mes collègues, ainsi qu'à moi-même, de mieux comprendre le régime. Et, j'espère que c'est le cas pour les citoyens dans la salle.

3630

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Ça m'a fait plaisir, madame la présidente.

3635

LA PRÉSIDENTE :

Alors, maintenant, j'aimerais vous céder la parole, donc inviter monsieur Daniel Gosselin de l'Union paysanne à venir poser ses questions.

3640

M. DANIEL GOSSELIN :

3645 Bonjour, madame la présidente! Ma première question, c'est: pensez-vous concilier l'agrotourisme, un secteur très important en Montérégie, et l'industrie porcine? Puis je fais référence aux micro-fromageries, les vignobles et les vergers.

LA PRÉSIDENTE :

3650 Et, votre crainte, c'est au regard des odeurs que dégage...

M. DANIEL GOSSELIN :

3655 Bien, c'est sûr que dans le secteur de l'agrotourisme, disons c'est pas ça qui attire la clientèle, disons.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous avoue que je ne sais pas à qui...

3660 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ce n'est pas un gros argument de vente.

M. DANIEL GOSSELIN :

3665 Non, exactement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3670 On peut aller à l'Environnement là-dessus, au niveau régional. Avez-vous beaucoup de tension, de dénonciations, de revendications du milieu touristique, agrotouristique? La réponse est en arrière, mais elle s'en vient en avant.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3675 Nos spécialistes sont toujours assis en arrière, monsieur le commissaire. On fait référence ici, dans le fond, aux établissements protégés lorsqu'on a à établir des distances séparatrices. Et, effectivement, il arrive à l'occasion, lors d'émission de certificat d'autorisation, qu'il y ait des tensions un peu plus grandes lorsqu'il y a des commerces à proximité.

3680 Mais ici, dans le fond, nous, on applique tout simplement la réglementation, qui fait en sorte que lorsqu'il y a un établissement protégé, les distances sont un peu plus grandes que d'autres types de bâtiment.

3685 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez beaucoup de plaintes?

3690 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Je vous dirais que les plaintes ne sont pas plus nombreuses que dans d'autres régions touristiques. Et, à ma connaissance – et, là, c'est un jugement personnel – elles s'apparentent ou elles font osmose avec, dans le fond, tout le débat qu'il y a au niveau des porcheries. Je pense que c'est un élément additionnel, je pense, qui peut rendre les gens un peu plus critiques. Mais je vous dirais qu'il n'y a pas plus de plaintes que dans d'autres régions, et j'en ai fait quatre.

3700 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y avait une distinction dans votre portrait régional, si je me rappelle bien, entre Montérégie Est et Montérégie Ouest. Montérégie Ouest, il y a un développement qui semble se faire. Est-ce que dans cette région-là, on enregistre davantage de plaintes de la part des citoyens quant à la présence de porcheries?

3705 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

L'information qu'on me remet, on a eu environ 60 plaintes et c'est surtout dans les secteurs non denses. Donc, est-ce qu'on peut faire un rapport entre le récréotouristique ou l'agrotouristique et la présence de porcherie? Je vous dirais que scientifiquement, là, ce n'est pas évident.

3715 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis, 60...

3720 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Excusez-moi, madame la présidente. Par rapport à l'ouest et l'est, je vous dirais que c'est la situation de l'est actuellement où on a beaucoup plus de présence de zone...

LA PRÉSIDENTE :

Touristique?

3725 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Non. Je dirais les zones sont plus limitées au niveau du développement. Donc, c'est un déplacement, je dirais, un peu normal des producteurs vers des régions où il y a moins de concentration de production animale. Donc, plus d'espace.

3730

Vous vous souvenez le tableau qu'on vous montrait hier où, dans l'est, on est à 2 unités animales à l'hectare, alors que dans l'ouest, on est à .5. Et, on observe ça aussi, je pense, vous avez fait l'Abitibi, je pense, on observe au Témiscamingue, notamment, Notre-Dame-du-Nord, où les citoyens revendiquent la présence de porcherie, d'abord pour dynamiser sans doute leur économie, mais parce qu'il y a de l'espace.

3735

Donc, ici, entre l'est et l'ouest, c'est plus un déplacement à cause de la présence d'espace possible pour l'établissement de nouvelles porcheries dans l'ouest. Ça n'a pas nécessairement un rapport avec une présence ou non du récréotouristique.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Non, je sais, mais on voyait dans vos statistiques que le développement se dirigeait vers l'ouest. C'est ce que je disais.

3745

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Les développements avec les...

3750

LA PRÉSIDENTE :

Des porcheries, j'entends.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3755

Des développements avec les pressions des citoyens.

LA PRÉSIDENTE :

3760

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3765 Est-ce que les 60 plaintes, ce sont des plaintes reliées aux odeurs ou c'est des plaintes reliées à des sites agrotouristiques?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3770 C'est le nombre de plaintes global pour 2001-2002.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3775 D'accord. Donc, ce n'est pas nécessairement relié aux odeurs. Il y a une partie de celles-là qui est reliée aux odeurs.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3780 Principalement aux odeurs. Mais ça peut être lié à l'épandage comme à la présence d'une porcherie. Donc, à la production de porc, donc, une fosse, comme ça peut être aussi l'épandage.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3785 Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3790 Monsieur Nadeau, les objectifs d'agrotourisme, il évoquait vignobles, gîtes du passant, différentes institutions, etc., comment se fait la planification de ça dans le cas des MRC ou des municipalités et comment les conflits d'usages sont réglés? Est-ce qu'ils sont réglés uniquement par les questions de distance ou par d'autres moyens?

M. JEAN NADEAU :

3795 Particulièrement, par exemple, pour ce qui est des usages de nature touristique ou les gîtes, l'exemple que vous avez donné, la MRC pourrait décider, par exemple, elle, que dans sa zone agricole, il n'y aura pas de tel gîte ou, encore, qu'il n'y aura de tel gîte que dans une partie de sa zone agricole, par exemple, qu'on pourrait caractériser de moins dynamique.

3800 Par ailleurs, il y a toujours la possibilité également pour la MRC d'établir donc des distances séparatrices qui peuvent être plus ou moins grandes, pour tenir compte de ces usages de nature touristique et, puis, bon, à ce moment-là par rapport à vraiment des sources fixes d'odeurs, par exemple un établissement. Il reste toujours la question de l'épandage, elle, qui, bien sûr, commande des distances beaucoup moins grandes.

3805

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais est-ce que vous dites que la MRC, à ce moment-là, peut augmenter les marges de...

3810

M. JEAN NADEAU :

La MRC a toujours une certaine marge de manoeuvre par rapport à la distance qu'elle va imposer ou la distance séparatrice qu'elle va imposer, dans la mesure où cette distance-là va avoir été, va avoir fait l'objet d'une justification particulière.

3815

Prenons l'exemple qu'on peut retrouver ici dans la région de production ou de concentration de vignobles, par exemple, dans le secteur de Dunham. Moi, je pense qu'on pourrait imaginer le cas où la MRC pourrait dire, par exemple: *Dans ce secteur-là, en bordure de cette route-là, on va faire une zone, par exemple, où on va exclure la production, par exemple, porcine, étant donné qu'on a là une concentration de vignobles+ et on pourrait le justifier sur la base vraiment de l'impact touristique important généré par cette activité-là. Donc, c'est une chose qui pourrait être envisageable.

3820

Elle pourrait aussi, par ailleurs, dire: *Moi, je ne vais imposer que des distances séparatrices à respecter à l'égard, par exemple, des établissements où se fait la dégustation du vin+, dans le cas de Dunham. Mais elle a toujours une certaine marge de manoeuvre, tout étant une question de justification.

3825

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, cela se joue essentiellement au niveau de la MRC, pas au niveau des municipalités comme telles.

3830

M. JEAN NADEAU :

On va demander que ça se joue plus au niveau de la municipalité régionale de comté. Ceci étant dit, il y a des possibilités également qui pourraient exister au niveau local, en autant que le schéma le permette. Par exemple, si le schéma interdisait totalement en zone agricole l'implantation de *bed & breakfast*, par exemple, bien, là, la municipalité locale ne pourrait pas en autoriser, bien sûr, ça serait contraire au schéma d'aménagement.

3835

3840

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3845 On retrouve les interdictions globales qu'on avait évoquées avec d'autres exemples, ailleurs. Et, dans le cas, par exemple, des campings.

M. JEAN NADEAU :

3850 Bien, la même logique s'applique. Il peut y avoir autorisation ou non par la MRC. Il peut y avoir distance plus ou moins grande. On pourrait penser qu'un camping de plus grande envergure ou peut-être lié aussi à une activité particulière pourrait commander une distance séparatrice plus grande, à ce moment-là, étant donné l'achalandage qu'il génère. C'est à la MRC à faire la démonstration de la nécessité de distance séparatrice plus grande, toujours, 3855 bien sûr, pour les sources fixes d'odeur.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3860 Donc, l'élément clé, c'est vraiment la planification de la MRC.

M. JEAN NADEAU :

Tout à fait.

3865 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3870 Monsieur Letendre.

M. MICHEL LETENDRE :

3875 Oui. On parlait d'agrotourisme. Monsieur Boisvenu parlait de récréotourisme. Vous parlez de camping. On a des partenaires qui essaient de mettre sur pied des projets d'accès à la pêche, des sites de pêche, des facilités pour ces activités-là. Évidemment, ça dépend essentiellement de la qualité des cours d'eau.

3880 Si, par des problèmes agricoles qui entraînent soit de l'eutrophisation des cours d'eau ou des mortalités de poisson, on ne peut garantir la ressource, donc, on ne peut tabler sur la pérennité du produit offert, donc, il y a des risques à ce niveau-là d'empêcher le développement écotouristique ou le développement économique relié à la faune. C'est un exemple.

3885 On pourrait donner des exemples, aussi, des activités en nature qui nécessitent des beaux paysages, de la forêt, une diversité de paysages. Si, avec une intensification encore

plus grande de l'agriculture qui uniformise le paysage, là, à ce moment-là, il n'y a plus rien à voir. Il n'y a plus de diversité faunique à observer, de tous genres là: des oiseaux, des tortues, des amphibiens, etc.

3890

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

Monsieur Marquis?

3895

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je ne sais pas si le ministère de l'Environnement pourrait discriminer concernant les plaintes, à savoir lesquelles sont reliées à la production porcine et puis, finalement, en fait, c'est la nature des plaintes qu'il serait intéressant d'avoir et de quelle façon finalement ces plaintes-là ont été réglées. Ce n'est peut-être pas possible tout de suite, mais si on pouvait avoir cette information-là peut-être durant la période qu'on est ici, ça serait intéressant.

3900

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3905

Je vais vous le donner tout de suite.

LA PRÉSIDENTE :

3910

Vous avez une autre question, monsieur Gosselin?

M. DANIEL GOSSELIN :

3915

Oui, une autre. Qu'advient-il de l'industrie porcine si, un jour, elle perd son marché d'exportation dans un contexte de la mondialisation?

LA PRÉSIDENTE :

3920

Alors, quel serait l'impact...

M. DANIEL GOSSELIN :

Les conséquences.

3925 **LA PRÉSIDENTE :**

... les conséquences pour l'industrie porcine de ne plus exporter. C'est ça?

3930 **M. DANIEL GOSSELIN :**

Perdre ses marchés, finalement.

LA PRÉSIDENTE :

3935 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

Bonne question, madame la présidente.

3940

LA PRÉSIDENTE :

On exporte quel pourcentage de la production?

3945 **M. DENIS SANFAÇON :**

On exporte pour 800 M\$ de valeur de viande de porc, transformée ici, élevé ici. Et, ça représente 24 %, si ma mémoire est bonne, de toutes les exportations bioalimentaires. Les exportations bioalimentaires en 2001 étaient de 3,3 G\$. Les importations bioalimentaires étaient de 2,9. Alors, c'est sûr que si on enlève le 800 M\$, d'un bilan positif, on passe à un bilan négatif. Et, à titre de comparaison, le 800 M\$ correspond à un petit peu moins au coût de nos importations de produits alimentaires européens.

3950

3955 Alors, c'est certain que s'il n'y avait pas le marché d'exportation au niveau de la production porcine, ça serait difficile.

LA PRÉSIDENTE :

On mettrait en péril combien de producteurs?

3960

M. DENIS SANFAÇON :

Difficile à évaluer. Peut-être qu'on exporte près de 40 % ou 50 % à peu près de la production. Alors, on a 2 743 entreprises déclarantes. Alors, on peut penser que la moitié des producteurs seraient en difficulté...

3965

LA PRÉSIDENTE :

Si on fait un calcul rapide.

3970

M. DENIS SANFAÇON :

... s'il n'y avait pas un palliatif quelconque, soit un développement d'autres marchés ou quelque chose comme ça.

3975

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour terminer, et si on ne produisait pas ces porcs -- non, je laisse faire parce que je me suis donné la réponse.

3980

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3985

Juste une petite vérification de chiffres, monsieur Sanfaçon. Vous parlez d'exportation de 800 M\$, équivalant à 50 % de la production?

M. DENIS SANFAÇON :

3990

Je ne me souviens plus exactement des chiffres, il faudrait que je les vérifie, mais il me semble que c'est au-dessus de 800 M\$ de valeur d'exportation. On peut regarder, puis je vous reviens.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3995

C'est parce que j'ai gardé en mémoire 2,1 G\$ de la production porcine dans son ensemble. Alors, le 50 ne marcherait pas, là. Mais on a donné tellement de chiffres qu'on peut en perdre un. Tant que c'est les milliards des autres, moi...

4000

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas 45 % de la production qui est exporté?

M. DENIS SANFAÇON :

4005

C'est dans ces eaux-là. Maintenant, la valeur varie aussi selon le niveau de transformation. Alors, ça, il faut faire attention. On n'exporte pas juste des cretons et puis de la tourtière. On exporte aussi des coupes, on exporte aussi des carcasses, on exporte... Donc, entre une valeur d'une production et une valeur d'exportation, il peut y avoir des différences, dépendant des niveaux de transformation que les produits exportés subissent ici.

4010

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Plus il est transformé, plus il a de la valeur ajoutée dedans, bien sûr.

4015

M. DENIS SANFAÇON :

Exactement.

4020

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Plus son prix devrait monter. En tout cas, il faudrait juste concilier ces chiffres-là.

LA PRÉSIDENTE :

4025

C'est ça. Vous pourrez revenir peut-être un peu plus tard quand vous aurez de l'information.

Est-ce que ça va? Est-ce que ça répond à votre question?

4030

M. DANIEL GOSSELIN :

Bien, je n'ai pas l'impression qu'on va savoir les conséquences de ça, si on venait qu'à perdre ce marché-là, parce qu'on ne le sait pas comment qu'il est rattaché. Admettons qu'en Amérique du Sud, on se met à produire à moindre coût qu'au Québec, je pense que c'est un marché qu'on peut perdre facilement, puis on ne semble pas savoir les conséquences que ça peut amener.

4035

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4040

Oui. À ce moment-là, on peut fouiller la question de la manière suivante: quelle est la convertibilité d'une entreprise qui s'est spécialisée dans le porc par rapport à d'autres types de production. Je vois que notre ami fouille ses cahiers pour la réponse à la question précédente.

4045

Au fond, ce qu'il essaie de voir, c'est l'impact sur la filière d'un échec de la stratégie d'exportation. En supposant que d'autres concurrents nous délogent sur ce marché-là, quel est le retentissement sur la filière porcine au Québec, dans sa production? Et quelles sont les capacités de reconversion d'une telle entreprise, compte tenu de ses investissements et de ses équipements?

4050

M. DENIS SANFAÇON :

Je n'ai pas l'information avec moi, mais on va la trouver pour la Commission et on va revenir.

4055

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

4060 **M. DANIEL GOSSELIN :**

Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4065

Ça va? Êtes-vous là, ce soir?

M. DANIEL GOSSELIN :

4070

Oui. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

4075

Alors, monsieur Daniel Grégoire, producteur.

M. DANIEL GRÉGOIRE :

Bonjour, madame la présidente!

4080

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

4085

M. DANIEL GRÉGOIRE :

4090 Messieurs, les commissaires! C'est juste une petite question, parce que l'autre a été répondue. Moi, je voulais savoir, j'ai assisté à une conférence, à un moment donné, sur la production du maïs-grain. Il y a un conférencier qui avait donné des chiffres, qui disait une quantité que, chaque hectare de maïs-grain qui était produit, pouvait produire d'air respirable.

Je ne sais pas si le MAPAQ peut me donner ces chiffres-là, parce que ça a été confirmé, ça, à un moment donné, dans une conférence.

4095

LA PRÉSIDENTE :

Je ne comprends pas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4100

Oui, c'est lié aux changements climatiques, non?

M. DANIEL GRÉGOIRE :

4105

Non. C'est que le maïs va consommer du CO₂...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4110

C'est ça.

M. DANIEL GRÉGOIRE :

4115

... il va l'emmagasiner dans le sol. Puis l'autre faculté, c'est qu'il peut produire de l'oxygène respirable. Le conférencier, si je ne m'abuse, il parlait d'un équivalent d'une petite forêt. Mettons un hectare de forêt ou un hectare de maïs pouvait produire la même quantité d'air respirable.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4120

Il fixe du carbone, puis il libère l'oxygène.

M. DANIEL GRÉGOIRE :

4125

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4130

Alors, monsieur...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous êtes en mesure de donner de l'information?

M. DENIS SANFAÇON :

4135

Je n'ai pas l'information, madame la présidente. On peut regarder.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4140

Le ministère de l'Environnement, peut-être?

M. PIERRE FORTIN :

Bonne question.

4145

M. DANIEL GRÉGOIRE :

Je n'ai plus de question. Merci.

4150

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rénald Lafrenaye, qui est producteur et membre de l'UPA. Bonjour!

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4155

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires! Vous avez répondu à ma question, mais j'en ai une autre pour répondre aux questions que vous avez posées tout à l'heure. Le coût du déboisement, c'est presque approximatif, mais c'est pas mal ça.

4160

L'achat du boisé est environ de 3 000 \$ l'hectare, le déboisement s'élève à 4 500 \$, puis le nivellement est 300 \$ l'hectare. Et puis on a une superficie cultivée, parce que là ça fait des andains, comme des buttes, ces affaires-là, quand on déboise, si on enterre pas le résidu. À ce moment-là, on cultive seulement que 75 %. Pendant cinq ans, on a des pertes de 25 % de la superficie qui n'est pas cultivée, qui est en andains, et puis ça, je l'ai pas calculé, les intérêts de la valeur du sol ici qui n'a pas été calculé là-dessus.

4165

Mais, astheure, on ajoute un drainage souterrain qui s'élève à 1 500 \$ l'hectare. Puis, au bout de quatre, cinq ans, si on défait les andains, là, à ce moment-là, on rajoute un autre 1 500 \$. Le nivellement du sol, 300 \$, le ramassage des cailloux, des roches, quoi que ce soit, qui s'élève alentour de 100 \$ l'hectare.

4170

Qui fait une somme de 12 000 \$ l'hectare. Qui peut varier suivant le type de sol. Si c'est un sol léger, c'est un petit peu plus facile. Si c'est un sol lourd, à ce moment-là, c'est un peu plus difficile. S'il y a des cailloux, du roc ou quoi que ce soit, mais il n'y en a pas beaucoup qui défrichent quand il y a du roc, mais des fois ça arrive de temps en temps qu'il y a des piles de roc, là, à ce moment-là, ça coûte un peu plus cher sur le drain.

4175

C'était pour répondre un petit peu à la question que monsieur a posée tout à l'heure.

4180

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4185

On voit que vous devez être habitué de négocier avec La Financière, vous, là. Vous m'avez parlé d'un coût d'achat de 3 000 \$ l'hectare?

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4190

Oui. En moyenne.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4195

Pour de la terre debout?

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4200

Bien, disons un déboisé, un boisé qui est pas rentable. Pas une sucrerie, là. Seulement qu'un boisé qui est, comment je dirais bien, un petit boisé là.

LA PRÉSIDENTE :

4205

Qui n'est pas aménagé.

M. RÉNALD LAFRENAYE :

Qui n'est pas aménagé, à ce moment-là.

4210

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et qui n'a pas été aménagé. Il n'est pas revenu en forêt.

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4215

Peut-être par nos ancêtres, ils ont été cultivés ou quoi que ce soit, parce que j'en ai du sol de cette façon-là. Il y a pas d'égout. À ce moment-là, le bois, il pousse pas. Il pousse une certaine grosseur, puis après ça, il tombe. Tu sais, il est noyé dans le sol.

4220

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, il ne donne pas une belle forêt.

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4225

Non. À ce moment-là, c'est préférable de le déboiser. À ce moment-là, on va aller chercher une rentabilité, comme production agricole, puis un coup que c'est déboisé, comme que je fais, je fais des coupe-vent. Tu sais, on plante des coupe-vent, à ce moment-là, pour générer l'oxygène et puis les coupe-vent, l'environnement.

4230

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4 500 \$ l'hectare pour le déboiser, ce n'est pas bon marché, ça?

4235

M. RÉNALD LAFRENAYE :

C'est une pelle mécanique ordinairement qui déboise, puis qui laisse les résidus en surface.

4240

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Elle arrache tout, elle. Donc, vous ne le coupez pas à la *chain saw*. Vous ne ramassez pas le bois.

4245

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4250

Non. Si le bois est moyen, on va le ramasser. À ce moment-là, on est obligé de le donner pour le ramasser, parce qu'aujourd'hui avec toute la machinerie, ça prend du gros bois au moins de 15-16 pouces pour qu'il arrive à faire un revenu en le déboisant. La machinerie est tellement dispendieuse, l'aménagement puis tout. À part de ça, les papeteries n'en prennent pas quand il est trop petit. Ça fait que si c'est un petit bois, à ce moment-là, ils le déboisent, ils le mettent en andains, puis ils le laissent, comment je dirais bien...

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4255

Donc, le tracteur passe dessus puis les accumule en andains. Vous laissez vos andains là pendant cinq ans, vous avez dit?

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4260

Minimum.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4265

Ils pourrissent là.

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4270

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, vous faites quoi avec le champ?

4275

M. RÉNALD LAFRENAYE :

À ce moment-là, il est propre à l'agriculture, à ce moment-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4280

Et, vous, quand vous le faites, vous le faites pour épandre du fumier?

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4285

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Principalement?

4290

M. RÉNALD LAFRENAYE :

Le fumier, les engrais chimiques. S'il manque d'engrais organique, à ce moment-là, on met des engrais chimiques.

4295

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, vous cultivez quoi?

4300 **M. RÉNALD LAFRENAYE :**

Du maïs, un peu de céréales, du soya.

4305 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

À ce moment-là, vous labourez, puis vous l'ensemencez.

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4310 Oui, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Puis vous calculez que les investissements sont de 12 000 \$ au total...

4315

M. RÉNALD LAFRENAYE :

À l'hectare.

4320 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... pour l'ensemble des travaux que vous aurez faits.

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4325

C'est sûr c'est un avantage si le terrain est proche de chez vous. À ce moment-là, si vous avez une ferme ou une terre, un morceau de terrain qui est proche de chez vous, d'après moi, je serais mieux d'investir 5 000 \$ l'arpent, 15 000 \$ l'hectare, il va être aussi rentable que acheter du boisé. C'est la distance qui contrarie ça. Si c'est un morceau de terrain qui est loin de chez vous, s'il est à une valeur de 15 000 \$ l'hectare, à ce moment-là, il n'est pas rentable. Si vous avez un boisé qui est proche de chez vous, à ce moment-là, c'est plus rentable de le déboiser.

4330

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4335

Depuis quelques années, vous en avez coupé beaucoup, vous, d'hectares de bois comme ça?

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4340

50.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4345

50 hectares de bois?

M. RÉNALD LAFRENAYE :

Oui.

4350

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

À vous tout seul?

4355

M. RÉNALD LAFRENAYE :

Oui. Mais seulement qu'il était pas rentable. Il n'y a aucune culture. La faune allait pas tellement là-dedans aussi. Mais du chevreuil, du cerf de Virginie, là.

4360

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui?

M. RÉNALD LAFRENAYE :

4365

Il y en avait un peu là-dedans.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4370

Vous les avez ramassés, aussi!

M. RÉNALD LAFRENAYE :

J'aurais aimé ça de temps en temps.

4375

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

De temps en temps, on pose une petite question comme ça, à travers.

4380

M. RÉNALD LAFRENAYE :

On fait de l'humour. Non, mais c'est parce que le bois est pas rentable, puis il est pas taxé, il est pas évalué à sa pleine valeur. Parce que t'es pas capable d'aller chercher un revenu.

4385 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous n'êtes pas capable de le couper et de le mettre dans votre foyer.

4390 **M. RÉNALD LAFRENAYE :**

Dans le foyer, oui, pour le bois de chauffage, ces affaires-là, à ce moment-là, il est bon. Mais seulement qu'avec le salaire qu'on paye, à 12-13 \$ de l'heure, avec les *chain saw* ou quoi que ce soit, c'est pas rentable.

4395 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Puis votre production principale, c'est quoi, vous?

4400 **M. RÉNALD LAFRENAYE :**

L'industrie laitière, porcine.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4405 Merci de l'information.

LA PRÉSIDENTE :

4410 Merci.
Monsieur René Walaszczyk.

M. RENÉ WALASZCZYK :

4415 J'aurais peut-être deux questions au ministère de l'Environnement, dont une sur un peu d'historique. Ma première question, c'est, est-ce qu'il existe des lacs, soit en Montérégie ou aux alentours de la Montérégie, où on a les mêmes problèmes de cyanobactéries, je crois, à une période de l'année et dans lesquels on peut affirmer qu'il n'y a pas le genre d'agriculture intensive qu'il y a autour de la baie Missisquoi. La baie Missisquoi a été citée.

4420 À la baie Missisquoi, on sait tous qu'il y a 60 % du phosphore qui provient des États-Unis, puis, moi, on m'a donné comme information qu'ailleurs, au Québec, et pas loin de la région, je ne sais pas où au juste, d'autres lacs auraient la même problématique et ils n'auraient pas la même densité animale ni les mêmes façons culturelles.

4425 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. On va commencer par connaître les lacs qui ont des problèmes de cyanobactéries. Monsieur Fortin?

4430 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui. J'inviterais monsieur Sylvain Primeau, s'il vous plaît.

4435 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Bonjour, monsieur Primeau!

M. SYLVAIN PRIMEAU :

4440 Bonjour, madame la présidente! Bon, dans le cas de la Montérégie en tant que telle, la problématique agricole concernant les cyanobactéries est effectivement importante dans le cas de la baie Missisquoi. Ailleurs, on peut parler de problématiques qui sont mixtes.

4445 Comme dans le cas du lac Brome qui est aussi affecté par des problèmes de cyanobactéries de manière occasionnelle, c'est essentiellement d'origine périurbaine. C'est l'ensemble des habitations humaines, les chalets et les habitations principales qui sont responsables d'une grande partie des apports. Et il y a aussi une portion qu'on pourrait qualifier d'origine industrielle, avec la ferme de canards du lac Brome. Mais on a un plan d'action là-dessus, puis on est en train de remédier à la question.

4450 Ensuite, on observe aussi des cyanobactéries ailleurs, de façon occasionnelle, pas de manière suffisante pour qu'on ait des problèmes avec les usages, mais il y a quand même des manifestations. Notamment, au lac Roxton. Là, c'est une situation aussi qui est mixte, qui est due aux riverains et aussi aux exploitations agricoles qu'il y a autour.

4455 Et, il y a aussi dans le cas de la Yamaska Nord, le chapelet de lacs que sont les lacs Waterloo, le réservoir Choinière et le lac Boivin. Dans le cas du lac Waterloo, c'est des problèmes essentiellement dus à la présence humaine. Il y a un petit peu d'agriculture mais c'est très marginal.

4460 Dans le cas du réservoir Choinière, maintenant, on n'a plus de problème de cyanobactéries au cours des dernières années, mais lors de sa mise en eau, il y en avait. Et, là, on avait encore une fois une situation mixte qui était due aux rejets urbains non traités à l'époque, qui le sont maintenant traités. Et aussi, un petit peu du côté agricole.

4465 Et, finalement, il y a le lac Boivin près de Granby. Et, là, c'est une problématique qui est mixte, encore une fois. Il y a les problèmes urbains et les problèmes agricoles. Mais essentiellement du côté agricole, c'est la baie Missisquoi qui a des problèmes. Ailleurs, c'est mixte.

4470 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis est-ce que, quand c'est mixte, on est en mesure d'attribuer plus la faute à un secteur qu'à l'autre ou si c'est difficile à dire?

4475 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

4480 Nous, on possède ce qui s'appelle des modèles d'apport. On est capable de faire certaines évaluations, mais ces évaluations-là sont assez difficiles et approximatives. Dans d'autres cas, par exemple, pour ce qui est de la baie Missisquoi, c'est plus facile étant donné qu'on a des stations de surveillance de la qualité de l'eau à certains endroits stratégiques. Grâce à ça, on est capable de faire des meilleures évaluations des apports.

4485 Ailleurs, le problème, c'est qu'on n'a pas mis en place les instruments de surveillance, étant donné qu'il s'agit de petits cours d'eau et qu'il est difficile de suivre ça, ces cours d'eau-là. Plus le cours d'eau est petit, plus il faut suivre souvent.

4490 Donc, ce qu'on a préféré faire, c'est de travailler sur les apports, d'avoir des plans d'action avec les résidants afin de réduire les quantités de phosphore rejoignant les plantes problématiques. Et, c'est pour ça, notamment au lac Brome, on a mis sur pied un plan d'action pour réduire les apports de phosphore.

LA PRÉSIDENTE :

4495 Pourquoi plus un cours d'eau est petit, plus c'est difficile à suivre?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

4500 Ce qui arrive, plus le cours d'eau est petit, plus il faut le suivre souvent, parce qu'il est plus susceptible d'avoir des variations en fonction des épisodes de pluie, des épisodes de sécheresse et, etc. Et aussi plus susceptible d'être affecté par des problèmes locaux qu'on peut observer, comme, par exemple, je ne sais pas, moi, quelqu'un qui épand des engrais chimiques sur son gazon.

4505 Si, par exemple, les riverains d'un cours d'eau en milieu urbain décident d'épandre leurs engrais en même temps, il y a une pluie, et là, on a un niveau très élevé de phosphore qui peut se retrouver dans l'eau. Et là, ce qui arrive, pour retrouver des épisodes comme ceux-là, il faut mesurer très souvent pour être en mesure d'aller chercher des pointes. Tandis que plus le cours d'eau est grand, plus il y a une sorte d'égalisation de la qualité de l'eau qui se produit. Et, là, on a besoin de le suivre moins souvent. Et aussi, le suivre à moins d'endroits.

4510 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

4515 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Dans le cas de certains lacs que vous avez nommés, si on corrige la situation, qu'elle soit urbaine ou qu'elle soit liée à l'entretien des pelouses ou à l'agriculture, est-ce que vous observez une amélioration rapide du lac?

4520

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Bon, ça, ça dépend toujours de la grandeur du bassin versant. Ça dépend toujours de la sévérité de la problématique. Et, plus le lac est grand, plus le lac est important, et plus les temps de réponse vont être longs.

4525

Comme dans le cas du lac Brome, on parle d'horizon de 5, 10 ou 15 ans avant d'être certain que la problématique des cyanobactéries puisse disparaître. Tandis que dans un lac qui est plus petit, qui compterait quelques hectares, si on intervient de façon musclée au niveau des riverains ou des agriculteurs qui demeurent dans le bassin versant, on a des temps de réponse plus rapides.

4530

LA PRÉSIDENTE :

4535

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Dans le rapport du ministère de l'Environnement, on parle de l'observation des rivières, mais on n'a pas de données concernant les lacs. Est-ce que ce serait possible, disons dans l'avenir, d'avoir aussi l'information sur les lacs comme on vient de l'avoir actuellement? C'est-à-dire, je suppose que vous avez, pour pouvoir le faire, un réseau d'observation des lacs, aussi?

4540

M. SYLVAIN PRIMEAU :

4545

Bon, pour ce qui est des lacs en Montérégie, actuellement, on en suit deux, c'est-à-dire la baie Missisquoi du lac Champlain, ainsi que le lac Brome. Et, ça, c'est en relation avec la problématique des cyanobactéries.

4550

Ensuite, pour ce qui est des autres lacs, on a aussi le lac Saint-François, qui est un élargissement du fleuve, et on suit à cet endroit-là la qualité bactériologique. Et, cet été, on a aussi suivi la qualité bactériologique près des rives du lac Saint-Louis, qui est aussi en Montérégie.

4555

Ailleurs, pour ce qui est des autres lacs, on n'a pas remis en place les programmes de suivi. Et, ce qu'on encourage, ce qu'on demande à faire au niveau des riverains, un peu comme en Estrie, ces gens-là se prennent en main, ils font des groupes comme, par exemple, le groupe RAPPEL qu'on retrouve en Estrie, et ces gens-là font eux-mêmes la caractérisation de l'eau de leur lac. On travaille ainsi en partenariat avec les associations de riverains.

4560

M. RENÉ WALASZCZYK :

4565

Si j'ai bien compris la réponse, parce qu'il y a beaucoup de choses qui se sont dites, c'est une accumulation d'activités, qu'elle soit animale, végétale, humaine ou industrielle, qui fait en sorte qu'on retrouve des problèmes dans les lacs qu'on a énumérés.

LA PRÉSIDENTE :

4570

C'est ça. Des causes mixtes.

M. RENÉ WALASZCZYK :

Oui, c'est ça, là. C'est ça que je comprenais.

4575

LA PRÉSIDENTE :

D'accord?

M. RENÉ WALASZCZYK :

4580

Ça fait que là, si je peux décoder la réponse, ça veut dire qu'on ne peut pas accuser la production porcine de polluer l'ensemble des nappes d'eau qui existent au Québec. C'est ça? Comme certains le prétendent. Je ne parle pas, ici...

4585 **LA PRÉSIDENTE :**

La réponse que monsieur a fournie, c'est à l'effet qu'il y a des causes mixtes. Il n'a pas été en mesure de déterminer dans les lacs dont il a été question, la part qui est attribuable à un secteur ou à un autre, là.

4590

M. RENÉ WALASZCZYK :

D'accord. Sauf que dans la baie Missisquoi, ce que monsieur Primeau oublie de dire, c'est que l'usine municipale, d'abord, elle ne traite pas toutes les eaux de la municipalité. Elle est en opération depuis très peu de temps. Et qu'il y a 60 % du phosphore qui est dans la baie, qui provient des États-Unis, de façon récurrente. Ce sont des données qui existent. Si je ne me trompe pas. C'est ça?

4595

LA PRÉSIDENTE :

4600

Monsieur Primeau?

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Effectivement, dans le cas de la baie Missisquoi, on a travaillé au cours des dernières années avec nos collègues du Vermont et on a établi les portions propres de chacun des voisins. Effectivement, au Québec, on génère 40 % des apports de phosphore dans la baie Missisquoi, tandis que les Américains sont responsables de 60 %.

4605

4610 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, ça, vous avez été en mesure de le faire parce que vous avez des stations d'observation?

4615 **M. SYLVAIN PRIMEAU :**

Oui. On a des stations d'observation de la qualité de l'eau, ainsi que des débits.

LA PRÉSIDENTE :

4620

D'accord.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Parce qu'on a besoin des deux informations: débit et concentration, pour faire un calcul de charge.

4625

LA PRÉSIDENTE :

4630 Ça va, monsieur Walaszczyk?

M. RENÉ WALASZCZYK :

4635 Oui. J'aurais une autre question. C'est par rapport à la rivière Richelieu. On nous a montré hier la Montérégie, en disant: il y a plusieurs bassins, dont la rivière Richelieu. Et, j'y vais de mémoire, dans ma question. Il y a quelques années, le ministère de l'Environnement a déposé une étude sur la rivière Richelieu, en caractérisant la problématique, puis l'accentuation de la problématique jusqu'à son embouchure.

4640 Et, si ma mémoire est bonne, on faisait relation beaucoup aux problématiques agricoles. Je pense que, là, on ne rejette pas ces problèmes-là qu'on crée. Sauf que dans l'étude en question, si ma mémoire est bonne, puis c'est là-dessus que je voudrais avoir des réponses, à partir de – je ne sais pas comment t'appelles ça X l'entrée, où ça commence, la rivière dans le lac Champlain, puisqu'elle est dans le lac, à aller jusqu'à la Ville de Saint-Jean, 4645 malgré l'intensification, à ce moment-là, de l'agriculture, l'accroissement à très fort pourcentage de la monoculture, de l'augmentation assez forte des unités animales sur ce territoire-là, la qualité de l'eau restait acceptable jusqu'à la Ville de Saint-Jean.

4650 Puis à partir de Saint-Jean, elle se dénaturait en entrant. Elle rentrait, dès qu'elle était acceptable, au territoire de la Ville. Quand elle ressortait de la Ville de Saint-Jean, elle était... elle avait un degré assez élevé de... et qu'on retrouvait de ville en ville comme ça.

4655 Je ne veux pas mettre, je ne veux pas faire le procès des villes dans ma question. Je veux bien me faire comprendre. Ce que je veux surtout faire comprendre, c'est que lorsqu'il y a des actions, et, à ce moment-là, il y avait déjà des actions d'entreprises au niveau agricole pour améliorer les pratiques, c'est qu'il y avait déjà des résultats qu'on pouvait voir, même s'il y avait augmentation de production agricole.

4660 J'aimerais, si je peux me permettre, que ces études-là sur la pollution créée par la Ville de Montréal au lac Saint-François, par les stations d'épuration de la Ville de Montréal, soient déposées à la Commission.

4665 J'aimerais aussi que les études qui ont été faites sur la baie Missisquoi – on participe, nous, comme agriculteurs, au bassin versant – que les connaissances qu'on a déjà soient déposées à la Commission.

4670 Et, j'aimerais aussi que l'étude sur la rivière Richelieu, puis s'il y a une étude plus récente, soient déposées aussi à la Commission, que vous puissiez les consulter.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

4675

Il y a monsieur Boisvenu qui a quelques commentaires et je laisserai le soin d'expliquer en détail par Marc Simoneau, notre expert, ici.

LA PRÉSIDENTE :

4680

Et, quant aux études dont on vient de faire mention, monsieur Boisvenu va en parler? D'accord.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4685

Monsieur Simoneau va en parler.

LA PRÉSIDENTE :

4690

Monsieur Simoneau? D'accord.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4695

Hier, on vous disait, madame la présidente, qu'on ne pouvait pas tout vous montrer dans la présentation de la Direction régionale. Ça aurait pris une bonne partie de la soirée. Donc, il y avait une diapositive dont notre présentation faisait un court rappel, qui parle des stations d'échantillonnage et de la qualité de l'eau. À ce moment-ci, je laisserais Marc vous la présenter, peut-être prendre un quatre, cinq minutes aussi pour vous l'expliquer et, ensuite, face à la demande de monsieur Walaszczyk, on pourra dire comment on va en disposer.

4700

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Simoneau?

4705

M. MARC SIMONEAU :

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

4710

Bonsoir!

M. MARC SIMONEAU :

4715

Pour faire référence à la carte qu'on voit présentement à l'écran, ce sont les 37 stations dont on a fait mention, hier soir, qui couvrent tout le territoire de la Montérégie. Il s'agit ici des données de l'indice de qualité de l'eau que le ministère utilise comme un indicateur de l'état de santé des cours d'eau.

4720

C'est un indicateur qui permet de classer l'eau en cinq catégories qui vont de bonne à très mauvaise. Donc, le bleu, c'est la bonne qualité. Le vert, on dit que c'est satisfaisant. Tout ce qui est en jaune est de qualité douteuse. Le brun et le rouge, respectivement, mauvaise et très mauvaise qualité.

4725

Donc, il s'agit de la période de 1999 à 2001. On parle de données estivales, donc prélevées entre mai et novembre. Et, ce sont les données qu'on a utilisées pour le portrait qu'on a déposé devant la Commission.

4730

Donc, on utilise ces données-là, d'une part, parce qu'elles étaient déjà disponibles. Et, d'ailleurs, j'ai une collègue, madame Annie Simard de la Direction du suivi de l'environnement, qui vient de publier une étude dans le *Vecteur environnement* du mois de novembre dernier, sur la qualité des cours d'eau de la province de Québec.

4735

Donc, ce qu'on peut voir, c'est ici le résultat du réseau rivières. Si on regarde dans l'extrême gauche, donc le bassin de la rivière Châteauguay, c'est un bassin qui est caractérisé beaucoup pour ses productions végétales. On ne trouve pas là beaucoup de densité animale très élevée. Donc, on peut quand même voir que les tons de rouge, on les retrouve dans la partie terminale du plan d'eau. Et, c'est là qu'on retrouve davantage les productions végétales, notamment les cultures maraîchères.

4740

On a la station numéro 6 qui correspond au ruisseau Norton, qui est une enclave particulière, qui génère beaucoup de phosphore en particulier, parce que ce sont des types de sols organiques qui retiennent très mal le phosphore et on en utilise beaucoup pour la production maraîchère.

4745

Donc, on peut voir l'impact qu'a le ruisseau Norton sur la station numéro 5, qui est la rivière des Anglais à son embouchure, et la station numéro 7, qui est la dernière station de la rivière Châteauguay, à Sainte-Martine.

4750

La partie supérieure du plan d'eau de la Châteauguay montre quand même une qualité d'eau qui est relativement bonne. La station numéro 1 est la station qui est la première près de la frontière à Powers Court. La station 2 est la rivière de la Truite, qui est un tributaire de très

4755 bonne qualité, et on peut voir que le cours principal, par la suite, il y a une légère dégradation. On voit la couleur verte à la station 3 à Dewittville. Donc, ça, c'est vraiment le bassin Châteauguay, une problématique davantage végétale.

4760 Si on regarde le bassin de la rivière Richelieu, le tronçon principal, on part à la station 19 qui est à Lacolle, on a une bonne qualité d'eau au sortir du lac Champlain. Maintenant, si on parcourt le tronçon principal de la rivière Richelieu, les stations 20, 23 et celle de l'embouchure à Sorel, on peut voir qu'on a des tons de vert, qualité satisfaisante.

4765 Ça, c'est largement une retombée du programme d'assainissement des eaux, parce qu'on a mis en place trois stations majeures d'assainissement des eaux, notamment celle de Saint-Jean-sur-Richelieu en 98, celle de Saint-Bruno et l'autre qui contrôle les quatre municipalités tout près du bassin de Chambly.

4770 Donc, la récupération de la qualité de l'eau de la rivière Richelieu est largement due à ces travaux d'assainissement là et, également, au fait que le Richelieu a un très fort débit. Donc, permet quand même une assez bonne dilution des problèmes de polluants dans l'eau.

4775 Les stations 22 et 21 font référence davantage à deux tributaires importants du Richelieu: la rivière des Hurons, 21, et 22, l'Acadie, où on trouve davantage de productions végétales. Richelieu n'est pas un bassin versant où on retrouve beaucoup d'unités animales. C'est plutôt du côté de la Yamaska qu'on va retrouver les densités les plus élevées.

Et, on peut voir également du côté de la Yamaska, que 8 des 13 stations qu'on surveille, montrent une qualité qui varie de mauvaise à très mauvaise.

4780 Et, si vous vous rappelez les images qu'on a présentées, hier, on retrouvait du côté de la Yamaska une combinaison maïs, beaucoup de grandes cultures, cultures maraîchères et, également, de fortes concentrations d'unités animales. On voit, ici, le cliché d'hier sur les cultures de maïs. Donc, on peut voir Montérégie, également Richelieu et Yamaska. Et l'autre qui était utilisée hier qui, elle, met le focus davantage sur la densité animale. Donc, on peut voir le secteur est de la Montérégie où on retrouve les plus fortes densités animales.

4785 Donc, la qualité de l'eau reflète beaucoup ces pressions-là qu'on retrouve dans cette région-là. Et, c'est sûr qu'on ne peut pas départager la pression qui provient exclusivement de la production porcine, et on peut difficilement dissocier la production animale de la production végétale, parce que, finalement, on épand sur des parcelles cultivées.

4790 Donc, les pressions quand même montrent que les régions qui sont les plus fortement exposées à la production animale sont celles qui montrent la qualité de l'eau qui est la plus mauvaise. Donc, c'est un peu le portrait qui se dégage de la Montérégie.

4795 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

4800 L'observation de monsieur Walaszczyk était à l'effet que par rapport à la production agricole, l'intensification dans la section qui va du lac Champlain à la Ville de Saint-Jean, que malgré l'intensification de la production dans ces secteurs-là, que la qualité de l'eau était restée correcte, en amont de la Ville de Saint-Jean.

M. MARC SIMONEAU :

4805 Oui. Le tronçon qui va de Lacolle jusqu'en amont de Saint-Jean-sur-Richelieu, effectivement, montre une bonne qualité d'eau. Les problèmes du côté de la baie Missisquoi proviennent largement de la partie qui donne très près de l'embouchure de la rivière aux Brochets et de ses tributaires.

4810 Donc, on voit les stations, elles apparaissent dans le coin supérieur gauche, 9, 10, 11, 12 et 13, les stations 9 et 10 étant des tributaires au même titre que les stations 12 et 13, tous des tributaires de la rivière aux Brochets.

4815 Et, la proximité de ce secteur-là, par rapport à la baie Missisquoi, fait en sorte qu'on retrouve les sources de pollution très, très près de l'embouchure de la rivière aux Brochets, ce qui fait en sorte qu'on a des points d'émission de pollution. Mais la proximité entre ces cours d'eau là qui subissent des pressions très fortes, fait en sorte qu'on peut transposer cette pollution-là vers la baie Missisquoi. Et, la plupart des densités animales les plus fortes, on les retrouve très, très près de la baie Missisquoi. Donc, à nouveau, la rivière aux Brochets et ses tributaires et la rivière de la Roche, qui sont les stations 14 et 15 sur la carte.

4820 Donc, ce sont vraiment là les sources des plus forts problèmes qu'on retrouve associés à la baie Missisquoi.

4825 Plus à l'est, les stations 16, 17 et 18, on a affaire à des cours d'eau qui subissent beaucoup moins de pression. On a la rivière Missisquoi, 16 et 17, et la station 18 qui est la rivière Sutton. Donc, là, les pressions sont beaucoup moins élevées et ça se reflète au niveau de la qualité de l'eau.

LA PRÉSIDENTE :

4830 Ça va, monsieur Walaszczyk?

M. RENÉ WALASZCZYK :

4835 Oui. Peut-être un complément d'information. Monsieur vient de dire qu'il y a plus de pression animale. Est-ce qu'il y a plus de pression animale autour de la baie Missisquoi, vous dites, qu'ailleurs sur l'ensemble de ces bassins-là? Ou c'est parce qu'on va retrouver plus de densité animale? C'est ça que je n'ai pas saisi dans la réponse. Parce que je connais le coin. Ça m'a fait sursauter un petit peu, puis il n'y a pas tellement de porcheries, non plus, dans ce
4840 coin-là. Elles sont plutôt rares. Il y en a quelques-unes à Clarenceville, il y en a... en tout cas.

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez de densité animale et non pas de densité porcine.

4845

M. MARC SIMONEAU :

Ce que je peux vous révéler, c'est que Statistique Canada 91, pour le territoire de la baie Missisquoi, révélait qu'on avait 28 000 unités animales totales, peu importe les espèces.

4850

En 91, c'était 28 000. En 96, on est passé à 44 000 unités animales dans le bassin de la baie Missisquoi. Et, la différence entre les deux recensements provenait largement de l'accroissement du cheptel porcine surtout. Donc, c'est ce qu'on a pu documenter.

Les données de 2001 n'étant pas encore découpées pour le bassin de la baie Missisquoi, on n'est pas en mesure de dire si la pression s'est accrue ou est demeurée au même niveau. Sauf qu'on peut documenter qu'entre 91 et 96, il y a eu un accroissement des pressions et que le cheptel a vraiment augmenté sur le territoire de la baie Missisquoi.

4855

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Walaszczyk?

4860

M. RENÉ WALASZCZYK :

Ça va.

4865

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

4870

M. RENÉ WALASZCZYK :

Merci.

4875

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Sanfaçon? Pour conclure.

M. DENIS SANFAÇON :

4880

Si vous permettez, pour plus de précision par rapport aux chiffres de tout à l'heure, on a parlé de 800 M\$ d'exportation. En fait, en 2001, c'est 829 088 744 \$. Alors, 800 n'était pas si pire.

4885 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous n'avez pas les cennes?

4890 **M. DENIS SANFAÇON :**

Je n'ai pas les cennes. Et, c'était dans 70 pays, dont le principal les États-Unis, suivi du Japon, l'Australie, la Russie, Hong-Kong, Nouvelle-Zélande, Cuba, Corée du Sud, Pologne, Mexique, etc. Donc, un marché d'exportation assez diversifié. Donc, la possibilité que ça se ferme spécifiquement est peut-être -- on est moins indépendant puisqu'ils sont plusieurs, mais le marché le plus important, c'est le marché américain avec 500 M\$ sur les 829 M\$. Maintenant, ça correspond à 24 % des exportations de produits bioalimentaires.

4900 Et le chiffre que vous aviez aussi, c'est les livraisons manufacturières, c'est 2,5 G\$. Ça, c'est quand ça sort de l'usine de transformation, ça vaut quoi. C'est deux choses différentes, parce que ce qui est exporté ne sort pas nécessairement d'une usine de transformation secondaire. Ça peut être directement de l'abattoir.

4905 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, avez-vous le pourcentage d'exportation?

4910 **M. DENIS SANFAÇON :**

40 % la production de viande de porc.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

40 %, très bien. Merci.

4915 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, sur ce, la Commission va ajourner et on reprend les travaux à 19 h 30. Je vous rappelle que ceux qui sont déjà inscrits au registre seront rappelés par ordre d'inscription au registre.

4920

4925

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

4930

LISE MAISONNEUVE, s.o.